

ANALYSE SECTORIELLE

MAROC

A usage interne seulement

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE DU NORD
SNEA-TUNIS

Les idées exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement la position de la FAO



Tunis 2002

TABLE DES MATIERES

ANALYSE SECTORIELLE DE L'AGRICULTURE AU MAROC

A- CADRE MACRO-ECONOMIQUE.....	5
B) VARIABLE MACRO-ECONOMIQUE ET PERFORMANCE DU SECTEUR AGRICOLE.....	6
C) SECURITE ALIMENTAIRE.....	9
1- La Production Agricole	9
2- La balance commerciale alimentaire	10
3- La balance des paiements.....	10
4- Le revenu par habitant	10
5- Les niveaux de consommation	10
6- La répartition des revenus entre les couches de la population	11
B- PRINCIPALES POLITIQUES AGRICOLES.....	11
 LES CHANGEMENTS RECENTS DANS L'AGRICULTURE MAROCAINE.....	
13	
A) LE NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE AVEC LA SIGNATURE DES ACCORDS DE L'OMC.....	13
B) APPLICATION DES ACCORDS DE L'OMC ET LES CHANGEMENTS QUI ONT FACILITE L'ADAPTATION DU SECTEUR AGRICOLE AUX NOUVELLES EXIGENCES DE LA GLOBALISATION	15
C) NOUVELLES EXIGENCES DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	17
D) NOUVELLES POLITIQUES AGRICOLES DANS LE CADRE DU NOUVEL ORDRE.....	18
C- REFORMES RECENTES DES INSTITUTIONS.....	19
D- PLAN DE DEVELOPPEMENT EN COURS	20
A) STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL	21
E- PRINCIPAUX PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL.....	21
B) STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE.....	22
C) PRINCIPALES REALISATIONS DE LA PREMIERE ANNEE DU PLAN	24
D) DIFFICULTES D'EXECUTION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE.....	25
F- ANALYSE DES CONTRAINTES.....	27
A)CONTRAINTES LIEES A L'EAU D'IRRIGATION	27
F) CONTRAINTES LIEES AUX POLITIQUES AGRICOLES	30
G) CONTRAINTES PORTANT SUR LE SYSTEME D'INFORMATION	30
LES DEFIS DU SECTEUR AGRICOLE DANS LE NOUVEAU CONTEXTE	30

G- LES OPPORTUNITES DU DEVELOPPEMENT POTENTIEL	32
H- EVALUATION DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA FAO.....	33
A) INTRODUCTION.....	33
B) APPORTS DE LA FAO.....	33
1. Lettres d'accord	33
2. Programme de coopération technique (PCT).....	34
3. Programmes à financement extra budgétaire (cf. annexe).....	34
I- COOPERATION TECHNIQUE PAR LES AUTRES DONATEURS	35
J- IDENTIFICATION ET ORDRE THEMATIQUE DES ACTIONS PRIORITAIRES	36
A) ACTIONS PRIORITAIRES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	36
1- Aménagement de l'espace agricole	36
2- Filières de production et gestion de la qualité.....	37
3- Transfert de technologie et développement des ressources humaines	38
4- Réforme du secteur public agricole.....	39
5- Amélioration de l'environnement économique.....	40
B) ACTIONS PRIORITAIRES DU DEVELOPPEMENT FORESTIER	40
C) ACTIONS PRIORITAIRES DU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE MARITIME	41
D) ACTIONS PRIORITAIRES DU PROGRAMME SPECIAL DE LA FAO.....	41
K- IDENTIFICATION DES ACTIVITES DE LA COOPERATION TECHNIQUE.....	42
ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA FAO.....	42
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	45
ANNEXES.....	47

Analyse sectorielle de l'agriculture au Maroc

A- Cadre macro-économique

1. De par le rôle dynamique de l'agriculture dans l'économie nationale, des ses nombreux échanges avec d'autres branches économiques, ainsi que de sa place importante dans les réformes économiques du pays, l'analyse de l'environnement macro-économique dans lequel évolue ce secteur s'avère indispensable. Ceci est d'autant nécessaire eu égard aux effets directs et indirects des politiques macro-économiques sur l'appareil de production de l'agriculture et sur les structures d'offre et de demande agricole et alimentaire.

2. L'analyse de la relation macro-économie et agriculture, en particulier dans sa composante sécurité alimentaire va être appréhendée d'une part, à travers l'étude de certains agrégats macro-économiques et leur évolution au cours des dernières années tout en gardant à l'esprit les politiques et instruments économiques qui en sont le fondement et d'autre part, par l'évolution des effets et implications de ces agrégats sur l'agriculture en générale et sur la sécurité alimentaire en particulier.

a) Performance de l'économie nationale

3. L'appréciation de la performance de l'économie marocaine dans son ensemble est faite dans ce qui suit au moyen d'analyse des tendances récentes d'un certain nombre d'indicateurs macro-économiques à savoir le produit intérieur brut (PIB), l'investissement, l'épargne, la consommation finale, les échanges extérieurs, les dépenses et les revenus publics et ce, au cours de la période 1996-2000. Les données ainsi que les graphes relatifs à ces indicateurs sont présentés en annexe 1.

4. L'économie nationale a montré, en l'an 2000, une reprise, bien que timide, de la croissance (0,3 % contre 0,7 % en 1999, en termes réels) en dépit de la persistance de la sécheresse et de l'impact de facteurs exogènes en particulier, la hausse des cours mondiaux des produits pétroliers. Malgré la baisse de la production agricole pour la deuxième année consécutive, les grands équilibres macro-économiques ont été assurés grâce à l'essor des autres secteurs dont la valeur ajoutée s'est améliorée en l'an 2000 de plus de 3,5 %.

5. La reprise ainsi enregistrée en l'an 2000 a été stimulée par la relance des investissements aussi bien publics que privés qui ont affiché une augmentation de plus de 6 % en 2000. Le taux d'investissement a été renforcé dans sa tendance haussière puisque il est passé de près de 19% en 1996 à plus de 25 % en 2000. Etant à rappeler que le plan de développement économique et social 2000-2004 fixe ce taux à 28 % au terme de cette période. Ce dynamisme de l'investissement a été tiré essentiellement par la relance des dépenses publiques en matière d'équipement et par la promotion des zones industrielles.

6. Les dépenses d'investissement final couvertes par les ressources de l'épargne nationale brute ont connu en 2000 une progression de près de 3%. Le taux d'épargne a également enregistré une tendance à la hausse au cours des cinq dernières années, passant de près de 20% en 1996 à environ 24% en l'an 2000.

7. L'examen de la consommation finale nationale pendant la période 1996-2000 montre une évolution en dents de scie due à la variation des dépenses des ménages en biens et

services marchands, qui en représentent en moyenne 75% et ce, malgré la hausse régulière des dépenses de consommation de services par les administrations publiques.

8. En matière d'inflation, il faut dire que la prudence affichée par les instances concernées dans la conduite des politiques monétaires et financières a eu des effets modérateurs sur les prix. En effet, en dépit de la montée des cours mondiaux du pétrole, les coûts de production ont été stabilisés en raison de plusieurs facteurs, en particulier la concurrence des marchés, la baisse des droits de douane et la dépréciation de l'euro. La hausse de l'indice du coût de la vie n'a pas dépassé 1,9% alors que l'objectif fixé pour l'année 2000 était de 2,5%.

9. Le déficit de la balance commerciale globale s'est accentué en 2000 de près de 30% sous l'effet d'un accroissement des importations de près de 16%, engendré par la hausse sensible de la facture énergétique, des achats de céréales dus aux résultats médiocres de la campagne agricole et de matériels de la téléphonie mobile du fait de l'essor rapide du secteur des télécommunications.

10. Quant aux exportations, elles ont augmenté de 9% au lieu de 3% en 1999 et correspondent aux ventes de produits alimentaires et demi-produits essentiellement les dérivés de phosphates. Ainsi, le taux de couverture des importations par les exportations s'est réduit de 4 points en passant de 68% en 1999 à 64% en 2000.

11. Au titre des finances publiques, la politique budgétaire avait comme objectif, au cours de la période 1999-2000, la rationalisation des dépenses par le biais de la maîtrise des charges de fonctionnement et l'optimisation du rendement de la fiscalité. Ceci s'est concrétisé par le maintien du déficit budgétaire dans la limite de 3% du PIB.

12. Les revenus publics assimilés ici aux recettes ordinaires du trésor ont progressé en moyenne de près de 12% par an au cours de la période 1996-2000. Elles sont composées de recettes fiscales (impôts indirects et directs, droits de douane,...) de recettes non fiscales (monopoles, privatisation,...) et de recettes provenant de certains comptes spéciaux.

13. Les dépenses publiques sont passées de plus de 102 milliards de Dirhams (Dh) pour 1998/1999 à plus 107,5 milliards de Dh en 1999/2000 et sont généralement affectées aux dépenses de personnel, aux intérêts de la dette publique et aux subventions des prix.

14. Par ailleurs, l'examen des charges et recettes du trésor au titre de l'année civile 2000, montre un déficit global de 20,6 milliards de Dh au lieu d'un excédent pour l'année 1999 dû essentiellement aux recettes de la concession de la deuxième ligne GSM et à la contribution libératoire appliquée dans le cadre de l'amnistie fiscale.

b) Variable macro-économique et performance du secteur agricole

➤ *Place du secteur agricole dans l'économie nationale*

15. L'examen de l'évolution du PIB agricole et du PIB total dénote d'une même tendance. Les taux d'accroissement de ces deux agrégats au cours des deux dernières décennies (cf. graphique en annexe) illustrent bien la forte corrélation du PIB et du PIB agricole. Ceci témoigne de l'importance de l'agriculture dans l'essor de l'économie nationale en ce sens que la performance du secteur agricole influence fortement sur le PIB. Des études réalisées au

niveau du Ministère de l'agriculture sur l'impact de la sécheresse sur l'économie nationale révèlent qu'une diminution de 40% du PIB agricole sous l'effet de la sécheresse entraîne une baisse du PIB total de 12,4% dont 7,3% sous forme d'effets directs et 5,1 d'effets indirects.

16. Aussi, en dépit du développement des autres branches économiques (industrie, BTP, tourisme, services, etc.) et de l'apparition de nouveaux créneaux notamment ceux liés aux nouvelles technologies de l'information et de communication, le secteur agricole continue d'occuper une place relativement importante dans la formation du PIB total. La part du PIB agricole dans le PIB total entre 1980 et 2000 (cf. graphe en annexe) a varié de 13 à 20 % selon les campagnes agricoles, soit une moyenne de 16% et ce, malgré sa tendance à la baisse au cours de cette même période.

17. Par ailleurs, si le secteur agricole joue un rôle primordiale dans la dynamisation de l'activité économique dans son ensemble, les investissements publics ainsi que les actions des pouvoirs publics en faveur de l'agriculture ne permettent pas d'extérioriser et de mieux valoriser les potentialités que recèle ce secteur.

18. En effet, depuis le milieu des années 1970, on assiste à une érosion de la priorité accordée par les différents gouvernements au secteur de l'agriculture. Ainsi, comme le montre le graphe en annexe représentant l'évolution des investissements publics agricoles par rapport au total des investissements publics, cette priorité a été réelle avant 1970, puisque à partir de cette année, la part de l'agriculture dans les investissements publics a connu une baisse significative passant de près de 30% vers la fin des années 1970 pour ce situer à moins de 15% au cours de la période 1975-2000.

19. Ainsi, l'on peut souligner une certaine négligence voire une discrimination à l'égard de ce secteur vital à effets multiplicateurs importants. Pour rendre compte de cette iniquité, un indicateur de discrimination anti-agricole (part des investissements agricoles publics/part de l'agriculture dans l'économie) a été calculé pour la période 1980-2000 ; il se situe à un niveau de 0,8 en moyenne. Ce ratio s'élève à plus de 2 pour les pays notamment développés où l'agriculture reçoit toute l'attention requise.

➤ *performance du secteur agricole*

20. Pour la deuxième année consécutive, l'agriculture a subi les effets néfastes d'une sécheresse qui a entraîné des pertes substantielles de superficies et de rendements et partant un déficit important au niveau de la trésorerie des agriculteurs. En effet, le PIB agricole a enregistré une baisse moyenne annuelle de 7% entre 1996 et 2000. En dépit de la sauvegarde du cheptel et du maintien de l'élevage à son niveau normal, la part de secteur agricole dans le PIB s'est réduite à 13% au lieu de plus de 19% en 1996.

21. La conduite de la politique budgétaire au cours de l'année 2000, dans le sens d'une maîtrise du déficit budgétaire, n'a pas empêché les pouvoirs publics d'affecter des ressources publiques au secteur agricole et aux activités rurales. En effet, une enveloppe de 6,5 milliards de Dh a été consacrée à couvrir le coût de l'opération de lutte contre les effets de la sécheresse. Cette opération de grande envergure portait sur l'approvisionnement en eau potable, la sauvegarde du cheptel, la protection du patrimoine forestier et la promotion de l'emploi en milieu rural ainsi que la consolidation et le rééchelonnement des dettes des agriculteurs des zones pluviales.

22. Les dépenses publiques d'investissement dans le secteur agricole sont en moyenne de 2 milliards de Dh par an, sans compter les fonds alloués aux comptes spéciaux tels le fonds de développement rural et le fonds de sauvegarde de cheptel. Les ressources budgétaires du fonds de développement agricole mobilisées en 2000 ont été en partie allouées à la consolidation des crédits et à la bonification des taux d'intérêt, à la subvention des primes d'assurance et à l'octroi de primes d'investissement.

23. Si le secteur agricole a bénéficié d'une attention particulière des pouvoirs publics pour alléger le fardeau de la sécheresse, il n'en reste pas moins que les activités agricoles en amont et en aval ont été assujetties au paiement des droits et taxes tant à l'intérieur qu'à la frontière. L'estimation de la charge fiscale supportée par le secteur agricole faite par le Ministère de l'Agriculture, donne un moment global de 3 milliards de Dh dont 2 milliards de Dh sont payés au titre de la fiscalité sur les intrants.

24. Les politiques budgétaire et monétaire poursuivies en 2000 conjuguées à la faiblesse de la demande en raison de la faible progression des revenus ont permis de stabiliser les prix agricoles et de maintenir leur hausse à son niveau des années précédentes. L'accroissement annuel moyen enregistré depuis 1996 était de moins de 5%. Ceci n'a pas par contre favorisé une amélioration nette des revenus des agriculteurs dont les dettes se sont accumulées d'année en année du fait des deux années successives de sécheresse. La faiblesse des revenus agricoles réels a été exacerbée par la détérioration des termes de l'échange de l'agriculture par rapport à d'autres branches économiques notamment industrielle dont les prix ont augmenté de plus de 9% en 2000.

25. Pour consolider les acquis de la maîtrise de l'inflation, les autorités ont mis en œuvre une politique monétaire et bancaire en l'an 2000 pour offrir des conditions favorables au financement de l'économie à même de stimuler et soutenir l'appareil de production. Le secteur agricole en tant qu'activité productive a pu, à l'instar d'autres branches économiques, bénéficier des ces acquis ne serait-ce qu'à travers les canaux formels de financement et ce, sous forme d'allègement du coût réel de crédit. Les taux d'intérêt maximums pratiqués par les banques n'ont pas dépassés 13% en 2000.

26. Le financement de l'agriculture et des activités rurales a été également dynamisé par la restructuration et la capitalisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) qui est le pourvoyeur principal de fonds pour ce secteur. En effet, l'encours agricole auprès de la CNCA a représenté en l'an 2000, près de 67 % de l'encours global. Les crédits accordés à l'agriculture ont progressé de plus de 6% entre 1999 (2,3 milliards de Dh) et 2000 (2,5 milliards de Dh).

27. L'aggravation du déficit de la balance commerciale globale a été en partie provoqué par le déficit de la balance commerciale agricole qui a représenté en 2000, 26% de la balance globale et qui a augmenté de 45% entre 1999 et 2000.

28. Cette hausse est attribuée aux résultats médiocres de la campagne agricole 1999/2000 dont l'incidence négative sur le commerce extérieur agricole s'est traduite par l'accroissement des besoins d'importation notamment de céréales et par la contraction de l'exportation de certains produits agricoles.

29. Par ailleurs, la quasi stabilité du taux de change effectif du dirham, coté sur la base d'un panier de devises, au cours des cinq dernières années n'a pas eu d'effets significatifs sur la balance commerciale agricole.

30. Aussi, la reconduction de la politique de soutien des prix et de la commercialisation intérieure notamment des céréales (blé tendre) conjuguée à une protection à la frontière, a-t-elle uniquement servi à éviter le dysfonctionnement du marché intérieur des produits agricoles.

c) Sécurité alimentaire

31. Pour mieux apprécier les implications des variables macro économiques, étudiées auparavant, et ce faisant des politiques macro-économiques à l'origine de cette performance sur la sécurité alimentaire du pays, la présente investigation se propose d'analyser la performance de certains indicateurs tels la production, la balance commerciale et de paiements, le revenu et le niveau de consommation.

L'objectif de sécurité alimentaire comporte les dénominateurs suivants :

- Toute personne devrait avoir les moyens financiers pour l'achat de produits alimentaires en quantité suffisante ;
- Les produits sont supposés être disponibles dans les marchés en quantité suffisante pour satisfaire les besoins de chaque personne et ce, pendant chaque saison et en particulier pendant les périodes de sécheresse, d'inondation...etc. ;
- Les moyens de transport doivent être disponibles pour acheminer les produits alimentaires à l'ensemble de la population (route, voies ferrées..) ;
- Le pays doit disposer de moyens financiers et de l'infrastructure de base pour l'importation des produits agricoles et alimentaires.

32. Le concept de la sécurité alimentaire dépasse alors celui de l'autosuffisance dans la mesure où il n'est plus lié seulement à la production agricole nationale mais au développement économique et social global. En effet, s'il est important de disposer d'une partie de la production locale pour la satisfaction des besoins, il est aussi essentiel que le développement économique puisse garantir un revenu convenable à toutes les couches sociales pour satisfaire leurs besoins alimentaires en quantité et en qualité.

1- La Production Agricole

33. Si le niveau moyen de la production agricole a connu au cours des trois dernières décennies, une hausse nette en termes absolus, il n'en demeure pas moins que la dernière décennie (1990-2000) a enregistré une baisse significative qui pourrait suggérer des difficultés du Maroc, de plus en plus importantes, à répondre aux besoins alimentaires croissants de sa population en augmentation continue. L'essoufflement de la production agricole nationale et partant la baisse des disponibilités alimentaires d'origine locale depuis le début des années 1990, peut être attribué aux contraintes climatiques notamment la sécheresse dont la fréquence et l'intensité se sont sensiblement accrues au cours de cette période.

Millions DH (Prix constant 1980)

	1970-1980	1981-1990	1991-2000
PIB agricole moyen	10507	15372	18250
Taux d'accroissement annuel moyen	4,5%	3,6%	-4,8%

2- La balance commerciale alimentaire

34. La balance commerciale alimentaire a été déficitaire durant la période 1980-2000. Ce qui montre que malgré les efforts consentis en matière de production, le Maroc continue d'importer une bonne partie de ses besoins en produits agricoles et alimentaires. A première vue, l'on peut constater que le problème de disponibilités globales en produits alimentaires ne s'est pas posé au cours des dernières décennies bien que ceci ait rendu le Maroc un importateur net de son alimentation et donc dépendant du marché mondial des produits alimentaires.

3- La balance des paiements

35. L'évolution de la balance des paiements montre une amélioration depuis les années 1980. Ainsi, on note en moyenne, une amélioration de la balance des paiements en termes réels ; les réserves de change ont représenté 6,8 mois d'importation de marchandises. Ceci implique que le Maroc a pu améliorer ses capacités d'accès et donc assurer son propre approvisionnement en produits alimentaires.

4- Le revenu par habitant

36. Le choix de la stratégie de sécurité alimentaire suppose l'amélioration du revenu par habitant et partant son pouvoir d'achat. Ceci permettrait aux différentes couches sociales de satisfaire leurs besoins alimentaires. En effet, depuis 1970, le revenu par tête d'habitant a connu une faible augmentation passant en moyenne de 3000 Dh/tête en 1970 à plus de 4400 DH/tête en 2000 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 1,2%. Toutefois, durant la période d'ajustement structurel, l'accroissement annuel moyen du revenu par tête a atteint 3,6%. A partir de 1991, on enregistre une quasi stagnation sinon une baisse des possibilités d'accès des individus à une alimentation suffisante.

5- Les niveaux de consommation

37. L'évolution de la consommation entre 1970/71 et 1984/85 montre une certaine stagnation. Ceci implique que la politique d'autosuffisance alimentaire poursuivie jusqu'en 1985 a atteint ses limites. Par contre, durant la période d'ajustement structurel, on remarque une nette amélioration des dépenses alimentaires globalement et par produit. A partir de 1991, on constate globalement une baisse de la consommation par tête, période où les réformes programmées à la fin de l'ajustement n'ont pas été achevées ni poursuivies.

Evolution des dépenses de consommation par tête pour les produits alimentaires et les principaux produits (en termes constants) :

	1970/71	1984/85	1990/91	1998/00
Dépense alimentaire/ tête	1128,8	1101,3	1415,3	1200,0
Céréales	286,0	260,1	310,2	245,7
Sucre	134,2	67,8	83,1	43,7
Huile	70,3	100,6	125,6	91,3
Lait	51,2	72,4	95,7	84,4
Viandes	249,5	236,0	290,8	310,5

Source : Direction des statistiques

6- La répartition des revenus entre les couches de la population

38. Sur le plan de la répartition du revenu qui renseigne sur les possibilités d'accès aux denrées alimentaires en quantité et en qualité des différentes couches sociales, on remarque que globalement les 20% les plus pauvres ont vu leur revenu stagner depuis 1984. Alors qu'on constate un dédoublement du revenu chez les 10% les plus aisés.

	1984/85	1990/91	1998/00
10% les moins aisés	745,6	770,2	732,0
20% les moins aisés	989,4	1046,8	1077,9
10% les plus aisés (10ème décile)	4586,9	5297,7	8616,0

Source : Direction des statistiques

B. Principales politiques agricoles

39. Au lendemain de l'indépendance du Maroc, les pouvoirs publics ont attribué à l'agriculture un rôle important dans le processus de développement économique et social du pays et la modernisation de la société. Cette volonté affichée a été concrétisée par le lancement de l'opération labour articulée autour de trois volets principaux : La mécanisation des opérations, le remembrement et l'encadrement. Cette opération qui visait essentiellement la paysannerie a rapidement montré ses limites et les signes de son échec ne pouvaient être ignorés, ce qui a poussé le gouvernement à modifier sa stratégie en donnant la priorité à l'agriculture irriguée. La création de l'Office National d'Irrigation et sa dotation en moyens matériels et juridiques traduisait la volonté de l'état d'aller de l'avant dans le processus de développement du secteur de la Grande Hydraulique (GH). Malgré que ce secteur ne représentait que 10 % de la Superficie Agricole Utile (SAU), il bénéficiait de près de 42% de l'enveloppe budgétaire allouée au secteur agricole. En accordant toute la priorité à la Grande Hydraulique au détriment de l'agriculture pluviale et l'irrigation traditionnelle dans les périmètres de petite et moyenne hydraulique (PMH), l'Etat avait semé les germes de la dualité et des dysfonctionnements qui handicapent actuellement l'agriculture marocaine.

40. A cette époque, l'Etat intervenait dans le secteur agricole en tant qu'opérateur direct et tuteur technique de la paysannerie. La conception et la promulgation du code des

investissements agricoles en 1969 fut l'expression affichée de cette intervention directe de l'Etat dans le développement agricole. L'objectif majeur de cette politique étant la promotion d'une agriculture destinée à l'exportation afin d'accroître les réserves du pays en devises. Au milieu des années 70, la priorité était donnée aux cultures dites stratégiques (sucre, lait, céréales) à travers la mise en place de politiques de prix et de subventions et ce, afin d'atteindre l'autosuffisance en ces produits. La flambée des prix sur le marché international et la dégradation de la balance agroalimentaire justifiait en partie cette option. Force est de constater que, malgré le succès relatif des filières sucre et lait, le déficit alimentaire ne cessait de s'accroître et le Maroc reste dépendant de l'étranger pour son approvisionnement en denrées de base et en intrants (semences sélectionnées, produits phytosanitaires, fertilisants, machines agricoles, etc.).

41. Les interventions de l'Etat en dehors des périmètres de la GH ont été initiées par la Banque Mondiale dans le cadre des Projets Intégrés de Développement (PDI) dans les zones du bour favorable. Ces projets couvraient une superficie de pratiquement un million d'hectares où la céréaliculture et l'élevage extensif étaient dominants. Les résultats n'étant pas à la hauteur des investissements consentis, ce type de projet fut vite abandonné à cause en partie de la médiocrité des résultats et l'avènement du Programme d'ajustement Structurel (PAS). L'échec de ce type de projet n'a jamais fait l'objet d'une évaluation approfondie pour en déterminer les causes et en tirer les leçons.

42. Le PAS agricole ou PASA entamé en 1985 visait entre autre la libéralisation des prix et des structures de production et de commercialisation des produits agricoles et consacre le désengagement progressif de l'Etat de certaines fonctions de production, de subvention et d'assistance. Si les résultats économiques du PASA ont été dans l'ensemble relativement satisfaisants, les implications négatives notamment sociales ont poussé les pouvoirs publics à avorter le processus de réformes entreprises dans ce cadre, au début des années 1990.

43. En terme de rôle de l'Etat, le PAS ou PASA a certes affaibli les moyens d'intervention des pouvoirs publics, mais n'a pas pour autant changé la conception de l'intervention de l'administration dans les opérations de production et de commercialisation. La tutelle de l'Etat sur l'agriculture en particulier, et sur le monde rural en général, s'exerce avec des moyens budgétaires de plus en plus limités et des structures d'encadrement et de soutien affaiblies.

44. Les Projets de Mise en Valeur Bour (PMVB) initiés depuis 1994, apparaissent comme une nouvelle mouture des PDI mais à une échelle plus réduite puisque chaque projet ne concerne que le territoire d'une commune rurale. En fonction des conditions locales un certain nombre d'opérations doivent être réalisées et d'actions entreprises dans le cadre du PMVB pour répondre à des objectifs spécifiques. Les innovations qu'apporte la loi qui institue ces projets est l'instauration de la Commission Locale qui regroupe le représentant de l'autorité locale, la commune rurale, les représentants des associations des usagers des eaux agricoles, des agriculteurs, la collectivité ethnique, et les services techniques de la Direction Provinciale de l'Agriculture. Cette commission est chargée du suivi local de la réalisation de l'ensemble du projet et doit définir les priorités et le cadre juridique d'intervention de l'Etat en dehors des périmètres irrigués. La commission locale constitue pour les promoteurs du projet un espace de dialogue et de concertation entre les différents intervenants pour répondre dans les meilleures conditions aux attentes des bénéficiaires. Malheureusement, si la forme dans la conduite de ces projets a été plus au moins respectée, il n'en est pas de même du fond dans la mesure où l'ensemble du projet est géré d'une manière verticale, le projet étant réduit à une série d'appels d'offre et d'exécution des opérations programmées sans se préoccuper de la

cohérence de l'ensemble. La politique des PMVB est en train de s'essouffler, et il est nécessaire d'évaluer sérieusement les premières expériences pour corriger et réajuster ce qui peut l'être.

45. En somme, les politiques agricoles mises en œuvre n'avaient concrètement aucun fil directeur, manquaient de cohérence et ne s'adaptaient pas à la diversité du milieu agricole et rural du pays. A chaque échec on changeait de priorité sans évaluer ce qui a été réalisé, ni comment il l'a été, ni pourquoi les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances. Il est certain que le secteur agricole a connu quelques réussites, mais son développement actuel est en deçà des moyens consentis par la collectivité nationale.

46. La grande réussite du Maroc est son engagement dans une politique de mobilisation des ressources hydrauliques visant le développement de l'agriculture irriguée. La construction des barrages réservoirs a permis au pays d'éviter des catastrophes humanitaires au cours des différentes sécheresses qu'il a connues depuis le début des années 1980.

47. Rétrospectivement, la politique des barrages s'est révélée très judicieuse et visionnaire même. Cependant, si en terme d'investissement, l'effort de l'Etat est énorme et apprécié à sa juste valeur, on ne peut pas dire autant de l'exploitation des ressources hydrauliques mobilisées à grands frais, de leur allocation et de leur valorisation. En effet, comment peut-on concevoir de pratiquer de la canne à sucre, une culture très exigeante en eau ($15000 \text{ m}^3/\text{ha}$) et dont le rendement en terme de sucre ne peut égaler celui de la betterave à sucre, qui exige moins de $5000 \text{ m}^3/\text{ha}$, que si elle produit quelques 120 tonnes/ha. Un autre exemple rendant compte de la mauvaise allocation des ressources en eau, est la culture du riz quoique limitée en terme de superficie (10000 ha), dans le périmètre du Gharb est une aberration dont la mesure où sa consommation en eau est supérieure à $18000 \text{ m}^3/\text{ha}$. Avec un tel volume d'eau on peut sécuriser la production d'une vingtaine d'hectares de céréales si les conditions climatiques sont telles qu'il faudrait apporter deux doses d'irrigation.

Les changements récents dans l'agriculture marocaine

a) Le nouvel ordre économique avec la signature des accords de l'OMC

• Ordre économique international avant la signature des accords de l'OMC

48. Les prémisses du nouvel ordre économique qui s'est établi après la signature des accords de l'OMC sont apparues vers 1989, l'année où le monde est sorti d'un grand spasme qui a duré 10 ans. Les débuts de ce nouvel ordre ont été caractérisés particulièrement par l'ébullition des pays de l'Est (1980), la perestroïka (1985), la montée des préoccupations liées à l'environnement, l'élimination en Europe du contrôle des prix, des crédits, du change, des grands groupes industriels et de la monnaie, la libération des mouvements de capitaux en Europe (1990) et le rôle grandissant des marchés financiers dans les décisions des entreprises et des Etats. Ces faits ont largement contribué à la création de zones de libre échange bilatéral ou multilatéral et l'intensification des échanges commerciaux.

49. Ainsi, au niveau mondial, on assiste à un rapprochement des sociétés tant sur le plan technologique (connexion des entreprises et des salles de marchés, télévision par satellite, Internet...) que sur le plan politique (basculement des pays vers une économie de marché).

Ce rapprochement des sociétés qui s'est exprimé par la tendance à la formation d'un marché global a nécessité la mise en place, d'une manière formelle, d'un ensemble de mesures d'action harmonisées au niveau dudit marché de façon à éliminer toutes les mesures ou barrières qui limitent les échanges ou créent des distorsions au niveau du marché international.

50. Ainsi, comme action préliminaire, plusieurs cycles de négociations ont été entamés au niveau du GATT créé en 1947. A la 8^{ème} session des négociations commerciales de l'Uruguay Round en 1986 à Punta del Este, il a été fixé comme objectif l'élimination des pics tarifaires (droits de douane très élevés par rapport à la moyenne), l'introduction des services dans les négociations et la réglementation de la propriété intellectuelle et pour la première fois deux thèmes sensibles ont été abordés à savoir l'agriculture et l'audiovisuel.

51. Au début, la médiation de ces discussions n'était pas facile. Mais, c'est en grande partie à l'intervention du groupe de Cairns, des USA et de l'UE que l'on doit l'élaboration du cadre pour la réforme du commerce agricole durant les négociations du cycle d'Uruguay et que l'agriculture a fait pour la première fois l'objet de règles visant à libéraliser les échanges mondiaux.

- **Signature des Accords de l'OMC et la place de l'Accord sur l'Agriculture au sein de l'Accord global**

52. L'Accord GATT a été finalement signé en avril 1994 à Marrakech et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), véritable organisation internationale, réclamée par les pays européens, succède au GATT.

53. A cet effet, l'objectif principal de l'Accord GATT est l'expansion du commerce international à travers les règles établies énoncées dans trois accords du GATT 1994 : l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle (ADPIC) et l'Accord multilatérale sur le commerce des marchandises.

- **L'Environnement Economique International instauré suite à la conclusion des Accords de l'OMC**

54. L'objectif visé par cet accord à savoir la contribution à l'amélioration de l'environnement commercial international des produits agricoles ne s'inscrit pas totalement dans le droit fil du développement économique des pays en développement membres de l'OMC. En effet, les agriculteurs des pays en développement ne sont pas en mesure de réagir aux forces du marché et de saisir les nouvelles opportunités sans subir le poids de la concurrence liée aux produits fortement subventionnés par les pays développés. Ainsi, grand nombre de pays en développement ressentent encore d'énormes difficultés à faire face à la persistance de la pauvreté en milieu rural .

55. Ceci est dû principalement aux dispositions de l'accord sur l'agriculture qui ont été finalisées, malgré le traitement spécial et différencié, sur la base des moyens et besoins des pays développés et non des pays en développement. En effet :

- Les engagements de réduction prévus pour les pays développés (soutien interne, subvention à l'export,...) sont très faibles par rapport à ceux accordés aux pays en

développement compte tenu de l'importance des montants d'aides alloués au secteur agricole par les pays développés;

- La mise en œuvre de certaines mesures de protection en cas de préjudice à la production nationale est très coûteuse et compliquée; tel est le cas de la mesure de sauvegarde spéciale à l'agriculture ou générale prévue dans l'Accord. Ainsi, en cas d'importation massive ou de dumping, les pays en développement ne peuvent faire recours à ces mesures qu'avec de grandes difficultés;
- Les subventions à l'exportation qui sont largement utilisées par les pays développés (USA et UE) et par quelques pays en développement créent des distorsions de prix et de marché et engendrent un déséquilibre dans le domaine de la concurrence à l'exportation.

56. Ainsi, le Maroc, à l'instar de certains pays en développement, a consenti d'énormes efforts pour promouvoir le secteur des fruits et légumes, notamment les produits destinés à l'exportation afin d'atteindre une compétitivité certaine. Toutefois, ce secteur, bénéficiant d'un faible soutien se trouve de plus en plus confronté aux multiples subventions à la production, à l'exportation et aux primes de retrait accordées par les autres pays, notamment les pays développés, pour protéger leur marché local et conquérir facilement de nouveaux marchés. Ceci se traduit par une pénalisation des exportations marocaines en ces produits sur les marchés extérieurs et par une entrave de la diversification des marchés et donc par des effets négatifs sur le revenu des agriculteurs.

57. Par ailleurs, si la mise en place du nouvel ordre économique international, corollaire de la mondialisation, a permis de promouvoir les échanges commerciaux au niveau mondial, il n'en demeure pas moins que l'incidence négative a suscité des réactions vives de certaines forces sociales et politiques à l'échelle mondiale. Preuve en est les mouvements anti-mondialisation qui, depuis 1999, ont émaillé les divers sommets institutionnels.

b) Application des Accords de l'OMC et les changements qui ont facilité l'adaptation du secteur agricole aux nouvelles exigences de la globalisation

58. La question qui s'impose à cet égard est de savoir si l'agriculture marocaine a pu s'inscrire et s'intégrer dans la dynamique du nouvel ordre économique.

59. Le Maroc s'est engagé depuis le début des années 80 dans un vaste programme de libéralisation et d'ajustement structurel de son économie. Ce programme, qui vise l'intégration progressive à l'économie mondiale a été conforté par l'adhésion du Maroc à l'accord du GATT en 1987 et à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 1995 et scellé, plus récemment, par l'accord de coopération conclu entre le Maroc et l'UE en 1996, l'Accord Economique de Libre d'Echange (AELE) et les 46 accords commerciaux bilatéraux.

60. Cet environnement constitue ainsi un cadre qui offre au Maroc des opportunités d'ouverture et d'intégration à l'économie mondiale que le système productif notamment agricole devait exploiter et les politiques économiques internes devaient appuyer.

61. Pour ce faire, le Maroc a, depuis 1996, présenté dans le cadre de l'OMC, des notifications sur la mise en œuvre de ses engagements pris dans le cadre de l'accord sur

l'agriculture notamment ceux relatifs à l'accès aux marchés, au soutien interne et aux subventions à l'exportation.

Ses notifications se présentent comme suit:

- L'accès aux marchés : le Maroc notifie les taux de réalisation ou satisfaction des contingents tarifaires pour certains produits agricoles qu'il importe et l'application ou non de la clause de sauvegarde spéciale de l'agriculture ;
- Le soutien interne à travers :
 - o Les mesures de soutien interne auxquelles s'appliquent les engagements de réduction et qui sont incluses dans la mesure globale de soutien totale courante par produit ou MGS (pour le Maroc seule la subvention au stockage du blé tendre est concernée) ;
 - o Le soutien exempté de l'engagement de réduction dans, la cadre de la boîte verte et des programmes de développement.
- Les subventions octroyées au fret aérien. Il est à rappeler que dans son engagement initial, le Maroc n'a pas prévu de subventions à l'exportation, de ce fait n'a pas contracté d'engagements de réduction. Toutefois, le Maroc, en tant que pays en développement, est tenu de notifier (pour les fleurs et certains fruits et légumes) les subventions octroyées au fret aérien et qui sont permises dans le cadre de l'accord sur les subventions;
- L'engagement de réduction des tarifs douaniers des produits agricoles de 2,4% par an. Ce démantèlement tarifaire est réalisé chaque année sur la base des taux consolidés. Les nouveaux tarifs douaniers sont adoptés par décret ou dans le cadre de la loi de finances.

62. Parallèlement à ces engagements internationaux, et en vue d'assainir et de moderniser l'environnement économique qui permettrait d'adapter le secteur agricole aux dits engagements, les pouvoirs publics ont, depuis 1999, mis en chantier plusieurs réformes touchant directement et indirectement l'agriculture et portant en particulier, sur la libéralisation des prix et de la commercialisation, l'adaptation des textes relatifs au commerce extérieur et sur l'organisation de l'activité économique. Ces réformes peuvent être déclinées en:

1. La révision du code des douanes et des impôts indirects;
2. La promulgation de textes sur le recouvrement des créances et sur les marchés publics;
3. La promulgation de la loi sur la concurrence et les prix et la loi sur la propriété industrielle ;
4. L'adaptation de la loi sur le commerce extérieur;
5. La promulgation de la loi sur les obtentions végétales en conformité avec l'accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent le commerce ;
6. La Libéralisation de certaines filières de produits de base (huiles et sucre en cours) ;

7. La réforme tarifaire qui consiste en la compression de la fourchette des tarifs actuels ;
8. La conversion des conventions commerciales et tarifaires bilatérales en accords de libre échange;
9. La conclusion d'accords régionaux (La Ligue Arabe, la Quadrilatérale qui est en cours de négociation avec la Tunisie, l'Egypte, la Jordanie); et
10. L'institution de guichets régionaux d'investissement pour rapprocher les structures d'accueil de l'investisseur non seulement en les décentralisant mais également en leur déléguant tous les pouvoirs nécessaires pour prendre les décisions nécessaires.

c) Nouvelles exigences de l'environnement international

63. Pour réussir son ouverture sur l'extérieur et son intégration dans ce qu'on appelle le nouvel ordre économique international, le Maroc est appelé à mettre à niveau son économie en général et son agriculture en particulier. Les deux variables clé à même de relever ces défis sont la compétitivité et la promotion du produit marocain sur les marchés extérieurs.

- **Nécessité d'un environnement compétitif**

64. Le prix d'un produit n'est plus le seul déterminant de la compétitivité. C'est plus une question de valeur ajoutée, de qualité, d'image de marque, de circuits de distribution, de réseaux intégrés de production, de gestion de temps et de supports stratégiques.

65. Cette conception exige un environnement propice à l'épanouissement des initiatives privées et à la liberté d'entreprendre, d'où la nécessité d'une administration souple permettant la mobilisation des énergies individuelles et collectives. Une action de l'Etat en faveur d'un redéploiement de l'administration et d'une réforme de la justice devient un impératif en vue de la suppression des surcoûts de toutes sortes.

66. La politique de revenu en faveur de l'amélioration du pouvoir d'achat et de l'épargne, la politique du taux de change et les politique fiscale et monétaire sont autant d'instruments qui favorisent l'amélioration de la compétitivité et que les pouvoirs publics sont appelés à mettre en œuvre.

- **Présence et agressivité sur le marché international**

67. La garantie de l'écoulement de la production intérieure passe, en plus du développement du marché intérieur, par la consolidation des marchés extérieurs traditionnels et la pénétration de nouveaux marchés porteurs. Ceci ne peut se réaliser qu'à travers une stratégie cohérente, volontariste et de long terme de promotion de l'image du pays et de diversification des produits et marchés. Cette stratégie doit émaner d'une politique commerciale bien définie et dont la diplomatie économique constitue un instrument privilégié de présence et d'entrée sur le marché international.

68. Pour le Maroc et en matière agricole, il y a lieu de souligner une absence remarquable de structures d'appui et de promotion sur le marché international en particulier, sur les marchés cibles ou potentiels. La mise en place de telles structures nécessite des

investissements substantiels rentables à moyen et à long terme. Cela nécessite donc d'entamer d'urgence la réforme des structures de promotion économique du Maroc à l'étranger.

69. L'intégration de l'économie agricole notamment aux réseaux mondiaux intégrés de production, de commercialisation ou de services exige des entreprises agricoles et agro-industrielles la recherche d'alliances et de partenariats qui leur permettraient, et par ricochet au pays, de tirer profit de la nouvelle division internationale du travail et des flux financiers internationaux. Cet arrimage au marché mondial requière des ces entreprises d'élaborer des stratégies de marketing appropriées et de développer une culture de l'entreprise internationale.

70. La véritable mise à niveau nécessite, en plus de la compétitivité globale et la présence à l'étranger, un appareil de production efficient et des structures d'encadrement et de management moderne et des mentalités en phase avec la stratégie internationale.

d) Nouvelles politiques agricoles dans le cadre du nouvel ordre

71. Les insuffisances des politiques agricoles antérieures, les changements techniques, économiques et financiers du monde de l'agriculture, la nature des enjeux intérieurs (aléa climatique, structure de la production agricole, sécurité alimentaire,...) et les mutations que traversent la planète sont autant de références qui ont guidé la nouvelle stratégie de développement agricole et partant l'élaboration de nouvelles politiques agricoles à même de permettre à l'agriculture d'exercer pleinement ses fonctions de nourrir la population, conserver et aménager le milieu, générer et stabiliser le revenu et contribuer au bien être des populations rurales.

72. Ainsi, les défis posés par le nouvel ordre économique imposent à l'agriculture marocaine d'effectuer un nouveau tournant de son évolution qui s'exprime par la mise en place de nouvelles politiques déclinées sous forme de cinq orientations principales:

- Contribution à la sécurité alimentaire ;
- Intégration de l'agriculture aux marchés national et international ;
- Augmentation et sécurisation du revenu des agriculteurs ;
- Protection et valorisation des ressources naturelles ;
- Encouragement d'activités non agricoles en milieu rural.

73. Par ailleurs, il faut souligner que l'internalisation des exigences du nouvel ordre international par ces nouvelles politiques agricoles nationales dépendra dans une large mesure de l'impact de la mise en œuvre des engagements du Maroc au niveau international notamment en matière agricole, tant dans le cadre des Accords bilatéraux que de l'OMC.

74. Aussi, ces nouvelles politiques agricoles devraient être établies de façon à permettre d'adapter les systèmes de production aux exigences du commerce international qui est de plus en plus concurrentiel et de profiter au maximum de la levée des distorsions du commerce mondial.

75. Ces politiques ne pourront atteindre les objectifs précités que si elles sont établies en partenariat avec le privé et que les capacités nationales sont renforcées dans différents domaines tel que le suivi et l'analyse des politiques des principaux pays partenaires et pays concurrents, les aspects sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce, etc.

C- Réformes récentes des institutions

76. A l'instar des autres branches économiques, le secteur agricole reste sous l'effet de deux types de réformes institutionnelles entreprises ou en cours de mise en œuvre. Le premier type est relatif aux réformes à caractère général telles la réforme de la justice et de l'administration, et le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration. Le deuxième type concerne les réformes spécifiques à l'agriculture.

77. Les principales réformes entreprises dans le cadre de l'ajustement structurel ont concerné la suppression des monopoles à savoir l'OCE sur les exportations et l'ONTS sur les importations du thé et du sucre, la fermeture de la plupart des points de vente d'engrais, le transfert des services commerciaux des offices de mise en valeur au secteur privé ou aux coopératives ainsi que la privatisation des services vétérinaires et d'insémination artificielle.

78. Parallèlement à ces réformes, la promulgation de la loi sur la privatisation en 1990 a été l'occasion d'une prise de conscience générale de la problématique du secteur public qui s'est traduite par la restructuration de certaines entreprises publiques et par la privatisation d'autres. En effet, parmi les 112 entreprises à privatiser, figurait une vingtaine d'entreprises ayant un lien avec l'agriculture. On en cite en particulier, Ranch Adarouch, Compagnie de commercialisation des produits agricoles (COMAGRI), Société de commercialisation des semences (SONACOS), société de fertilisants (FERTIMA) et 10 sucreries. Etant à souligner l'absence parmi cette liste de la SOGETA et de la SODEA qui gèrent l'essentiel du patrimoine foncier de l'Etat. Les entreprises privatisées jusqu'à présent sont limitées à FERTIMA. Les sucreries sont en cours.

79. Concernant les réformes institutionnelles récentes initiées par le Gouvernement dans le secteur agricole, elles portent sur, en particulier:

- La réorganisation administrative du Ministère de l'agriculture par la mise en œuvre d'un nouvel organigramme et la définition de nouvelles attributions et missions des structures centrales et régionales;
- L'adaptation des principales structures (Directions centrales, entreprises sous tutelle, structures régionales,...) aux nouvelles orientations du secteur agricole eu égard aux nouvelles données, notamment :
 - Passage du concept de la réforme agraire à celui du développement agricole et rural;
 - Amélioration de la qualité des produits et services;
 - Passage du principe de l'autosuffisance alimentaire à celui de la sécurité alimentaire et de l'économie du marché;

- Passage de la planification à la programmation des actions et du budget du Ministère de l'agriculture;
- Intégration de la sécheresse dans le cadre d'un traitement structurel de ses effets.

80. Pour ce faire, une structure d'accueil d'investisseurs (CIA) a été créée au Ministère. De plus le système de planification et d'exécution du budget et du plan (centralisation des comptes, implication des services extérieurs dans l'élaboration des plans, etc.) est révisé dans le sens de plus de transparence et de célérité dans les décisions.

- Rétrocession d'une partie du patrimoine foncier de l'Etat gérée par la SOGETA et la SODEA au privé;
- Transfert des services commerciaux de l'office des céréales (ONICL) au privé;
- Création d'un établissement de contrôle et de coordination des exportations (EACCE) pour accompagner le processus de libéralisation du commerce extérieur et appuyer les efforts d'amélioration des exportations et de diversification des produits et des marchés;
- Assainissement et restructuration des entreprises étatiques en particulier la SOGETA, la SODEA, la COMAPRA, la SNDE (Elevage);
- Recapitalisation et restructuration de la caisse nationale du crédit agricole (CNCA); un projet de réforme de cette institution en société anonyme est soumis au parlement;
- Appui des organisations professionnelles et interprofessionnelles (soutien matériel et d'encadrement).

D. Plan de développement en cours

81. A partir de 1995, les pouvoirs publics au Maroc ont décidé de renouer avec l'approche de la planification selon une vision, qui privilégie le développement des ressources humaines et la réduction des disparités sociales et spatiales.

82. La déclaration du gouvernement d'alternance d'avril 1998, se propose de répondre aux multiples attentes sociales par une approche globale et cohérente qui implique la réhabilitation et la rénovation du plan.

83. La nouvelle vision de planification, loin d'instaurer un dirigisme administratif, cherche à doter l'Etat et les acteurs économiques d'un instrument de visibilité et de repérage permettant d'évaluer les enjeux de l'avenir. Le rôle de l'Etat serait essentiellement de, créer un environnement favorable au développement, donner les orientations et soutenir leur mise en œuvre par des dispositions institutionnelles, des incitations et des moyens appropriés.

a) Stratégie de développement rural

84. La stratégie de développement rural à l'horizon 2020, élaborée par le Ministère chargé de l'Agriculture projette de corriger les déséquilibres accumulés et valoriser le potentiel des zones rurales. Cette stratégie devait contribuer à la réalisation des objectifs suivants :

- Accroissement de la production agricole pour répondre à la demande alimentaire intérieure et à la demande des marchés extérieurs ;
- Augmentation de l'emploi et des revenus dans l'agriculture ;
- Création et diversification de l'emploi dans les activités para et extra agricoles ;
- Arrêt du processus de dégradation anthropique de l'environnement avec revégétalisation de l'espace naturel et maîtrise du renouvellement des ressources hydriques ;
- Mise à niveau et amélioration de l'éducation et de la formation professionnelle des hommes et des femmes rurales ;
- Amélioration des services liés à la qualité de la vie et du bien être, en particulier en ce qui concerne la santé, l'eau potable, l'électricité et les transports ; et
- Correction des déséquilibres régionaux et intra régionaux en matière d'infrastructures, d'aménagement du territoire et d'opportunité de développement.

Principaux programmes de développement rural

85. Le Maroc a accumulé une grande expérience en matière de développement rural, à travers une multitude de projets et programmes relevant de plusieurs secteurs d'intervention :

- **Les aménagements hydro-agricoles**, entrepris dans le cadre de la politiques des barrages, ont eu des résultats tangibles particulièrement dans la contribution à l'autosuffisance alimentaire, aux exportations et l'amélioration des revenus des agriculteurs.
- **Les projets de développement intégrés**, réalisés dans les zones bour, avaient concerné 23% de la SAU et 22% de la population rurale. Ces projets ont contribué à une amélioration de la productivité et à une relative réduction de l'exode rural.
- **Les projets d'amélioration des parcours** qui ont largement contribué à la protection des espaces pastoraux et assuré plus de 30% des besoins alimentaires du cheptel.
- **Les projets forestiers** ont largement contribué à la conservation du patrimoine forestier continuellement menacé par la dégradation, suite à la pression de la demande sur ce secteur.

86. Dans le domaine de l'infrastructure socio-économique, d'importants programmes ont été lancés à partir de 1995, pour améliorer les conditions de vie de la population rurale.

- **Le programme national de construction des routes rurales (PNCRR)** a pour objectif la construction et la réhabilitation de 11.200 Km de routes et pistes rurales sur une période de 9 ans.
- **Le programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER)** prévoit l'installation et l'amélioration des systèmes d'eau potable dans 31.000 localités, au profit de 11 millions d'habitants à l'horizon 2010.
- **Le programme d'électrification rurale globale (PERG)** prévoit l'électrification de 1,5 millions de foyers à l'horizon 2008, soit un taux d'électrification de 80%.
- **Le programme national de la scolarisation** prévoit la généralisation de la scolarisation des enfants de 6 à 11 ans à l'horizon 2002.
- **Le programme de santé** actuel ne couvre que 35% de la population rurale, une attention particulière est réservée à la santé de l'enfant et de la femme par des équipes mobiles.
- **Le programme de formation professionnelle** concerne la formation de 3.000 bénéficiaires représentant 2% du nombre total des bénéficiaires.
- **Le programme des priorités sociales** couvrant 14 provinces des plus défavorisées, vise l'amélioration du taux d'accès à l'éducation avec réduction des écarts de scolarisation entre garçons et filles, l'amélioration d'accès aux services sanitaires de base et l'amélioration de l'offre d'emploi.
- D'autres projets concernent **la pêche artisanale, le tourisme rural et l'artisanat rural** sont en cours de réalisation.

87. Si le développement rural repose sur la diversification des activités économiques, le développement agricole est appelé à jouer le rôle de moteur et de catalyseur du développement rural.

b) Stratégie de développement Agricole

88. Les orientations du plan de développement agricole s'inscrivent dans le cadre des axes prioritaires de la stratégie de développement économique et social du pays élaborée pour la période 2000-2004.

89. Compte tenu des contextes national et international et des enseignements tirés des expériences passées, la stratégie de développement agricole vise quatre objectifs principaux à savoir :

L'amélioration des revenus des agriculteurs

Si dans les zones irriguées l'amélioration des revenus passe par l'accroissement de la productivité, dans les zones d'agriculture pluviale fortement soumise à l'aléa climatique, d'autres instruments d'intervention et de gestion de risques sont prévus en particulier l'assurance agricole, le programme de lutte contre les effets de la sécheresse et le fonds de calamités naturelles.

La contribution à la sécurité alimentaire du pays

Cette orientation vise l'optimisation de la relation entre les avantages comparatifs et les vocations de la production intérieure d'une part, et les opportunités offertes par le marché mondial des produits alimentaires, d'autre part.

L'intégration du secteur agricole dans l'économie national et international

Il s'agit de chercher à renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs par la promotion de l'organisation professionnelle, une meilleure valorisation de la production agricole et la diversification des débouchés par l'adaptation de la production agricole aux exigences des marchés national et extérieur en terme de qualité, de normalisation et de compétitivité.

La protection du milieu et la sécurisation du potentiel de production

Cet objectif s'inscrit dans le cadre des impératifs de développement durable et se traduit par des actions de protection et de sauvegarde des ressources naturelles dans les zones à écologie fragile.

90. Pour atteindre ses objectifs stratégiques, le plan de développement de l'agriculture a retenu un certain nombre d'orientations sectorielles qui seront à la base d'un programme d'action concret. Ce programme s'articule autour de l'aménagement de l'espace agricole, des filières de production et gestion de la qualité, du transfert de technologie et développement des ressources humaines, de la réforme du secteur public et de l'amélioration de l'environnement économique.

91. Pour ce qui est de l'aménagement de l'espace agricole, l'action porte sur le développement de l'irrigation qui consiste en l'extension des superficies irriguées en grande hydraulique à hauteur de 99.740 Ha, en la réhabilitation d'une superficie de 150.900 Ha et en l'irrigation d'appoint dans le cadre du programme de sécurisation de la production des céréales.

92. L'aménagement de l'espace agricole comporte également l'aménagement foncier et la protection des terres (Epierrage, défrichement et conservation et protection contre l'érosion), l'amélioration des parcours par la mise en défens-rotation et la production de semences pastorales.

93. Concernant les filières de production et gestion de la qualité, Les orientations en matière de production végétale s'inscrivent dans le cadre des plans d'actions relatifs à chaque filière, tenant compte des potentialités de production de chaque région, en relation avec le soutien à la production, la promotion du financement et de l'assurance agricole. Les filières et activités touchées par le programme d'action sont les céréales pour lesquelles le plan prévoit une production stabilisée autour de 60 millions de Qx, le secteur des huiles dont 40% d'huile d'olive avec plantation de 150.000 Ha d'oliviers, la production de sucre dont 70% à partir de la betterave sucrière, l'amélioration des exportations par le biais de la diversification des produits et des marchés ainsi que de la promotion de la production animale qui sera axée essentiellement sur l'amélioration génétique.

94. Les principales orientations en matière de promotion de la qualité se résument dans le contrôle de la qualité au niveau de la production et des postes frontières pour les produits végétaux et animaux et la mise en place de mesures organisationnelles et institutionnelles en vue de la normalisation des produits conformément aux exigences des marchés intérieur et extérieur.

95. En matière de transfert de technologie et de développement des ressources humaines, les actions à mener concernent:

- La recherche et la vulgarisation agricole, notamment dans des secteurs d'importance stratégique en relation avec la sécurité alimentaire, en l'occurrence la production des semences et plants (céréales, olivier, agrumes et palmier dattier);
- L'enseignement agricole visant la révision et l'actualisation des programmes de formation et d'enseignements pour les adapter aux exigences du secteur agricole en matière de productivité, de qualité, de protection et conservation des ressources naturelles, la valorisation de la production, l'étude des marchés, la législation et la communication; et
- Le développement des ressources humaines qui se fera essentiellement à travers la formation continue et la gestion des carrières et des effectifs.

96. Quant à la réforme du secteur public agricole, elle a trait d'une part, à la réforme des entreprises publiques agricoles par la généralisation des études institutionnelles, l'identification des missions et la mise en place de la fonction de contrôle et de gestion de ces établissements et d'autre part, à la restructuration des organisations professionnelles, au suivi et bonne gestion de leurs activités pour les amener à participer davantage au développement du secteur agricole.

97. Enfin, le programme d'action du plan de développement agricole prévoit l'amélioration de l'environnement économique qui porte essentiellement sur les incitations à l'investissement privé, la protection de la production nationale, la diversification des marchés, l'amélioration des circuits de commercialisation et le développement du système d'information.

98. En matière d'investissement agricole, les investissements programmés dans le cadre du plan 2000-2004, sont résumés dans le tableau en annexe. Ce qu'il faut souligner à ce niveau est la prédominance des activités liées à l'eau d'irrigation (aménagement, service et économie d'eau) dans l'allocation du budget d'investissement avec plus de 55% en moyenne par an, suivies du remboursement des dettes des agriculteurs.

c) Principales réalisations de la première année du plan

99. Au terme de la première année du plan, tous les objectifs arrêtés ne peuvent extérioriser leur effets. Cependant, une estimation des progrès accomplis peut être approchée à travers deux secteurs importants de la stratégie de développement agricole, à savoir les réalisations en matière d'aménagement de l'espace agricole et les niveaux de production des principales cultures. En effet, l'extension de l'irrigation en grande irrigation et en petite et moyenne hydraulique a concerné les opérations d'achèvement, de poursuite et de lancement des travaux sur une superficie dépassant en moyenne 10000 Ha. En matière de réhabilitation, outre un millier d'hectares réalisé en grande hydraulique, l'essentiel de cette composante a concerné la petite et moyenne hydraulique.

100. Pour ce qui est des aménagements fonciers à savoir l'épierrage et le défrichage, des superficies de plus de 17000 ha ont été concernées. Pour les projets de mise en valeur en bour (PMVB), 27 projets ont été lancés au cours des deux dernières campagnes agricoles, en plus de l'étude de faisabilité pour 32 autres projets.

101. En ce qui concerne les réalisations de la campagne agricole 1999-2000 en matière de production végétale par rapport à la tendance des cinq dernières années, il faut noter (cf. Tableau ci-après) d'une part, des baisses de production allant de 7% pour les rosacées à 60% en moyenne pour les céréales et légumineuses en passant par 20% pour les huiles et dattes et d'autre part, une amélioration de la production de près de 3% pour les cultures sucrières et le maraîchage. La raison principale en était la sécheresse ayant affectée la mise en place et la croissance des cultures.

Culture	Production 1000 T	Tendance (*)	En %
Céréales	1850	↓	64
Légumineuses	80	↓	58
Cultures sucrières	4 150	↑	3
Maraîchage	4500	↑	2
Agrumes	1 400	↓	8
Huiles	400	↓	20
Rosacées	578	↓	7
Dattes	74	↓	18

(*) Tendance par rapport à la moyenne des 5 dernières années
 ↑ : augmentation, ↓ : diminution,

102. La tendance à la baisse de la presque totalité des productions végétales montre que la performance de celles-ci reste fortement liée aux conditions climatiques, en particulier la sécheresse. La contribution du secteur irrigué reste cependant faible eu égard aux objectifs fixés.

d) Difficultés d'exécution du plan de développement rural et agricole

103. Les principales difficultés ayant handicapé l'exécution du plan peuvent être résumées comme suit :

- **Régionalisation des projets et actions du plan** : En général, la préparation du plan a été faite de manière descendante. Les programmes de développement ainsi que les mesures d'accompagnement ont été conçus au niveau central, sans grande concertation avec les opérateurs locaux, d'où la difficulté potentielle de régionaliser les actions du plan.
- **Participation des populations cibles aux efforts de développement** : Les bénéficiaires du développement n'étant pas associés à la réflexion et à la préparation du plan, ne pourront pas facilement adopter les actions retenues et apporter leur contribution aux efforts de développement.
- **Intégration des actions de développement** : Un programme de développement agricole, encore moins un programme de développement rural, ne peut atteindre les objectifs escomptés sans une intégration horizontale des actions de l'ensemble des départements

concernés par ce développement. Or ce principe, très peu respecté au niveau de la préparation du plan, sera difficilement observé au stade de l'exécution.

- **Besoins multiples et ressources limitées** : Compte tenu de l'écart important de développement entre le milieu rural et le milieu urbain, les attentes du monde rural sont de plus en plus nombreuses face à des ressources de plus en plus limitées. Les infrastructures de base sont largement en deçà des besoins, et les ressources budgétaires mobilisées sont insuffisantes pour faire face à ces besoins. Ce qui se traduit in fine par un partage systématique des ressources disponibles entre les secteurs et les régions, il s'agit plus de répondre à des urgences, que d'initier des programmes de développement vraiment structurants avec une rentabilité minimale sûre. L'environnement et le développement durable sont rarement pris en considération dans les programmes d'action, avec la rareté des ressources seule la valeur d'usage est prise en ligne de compte.
- **Rentabilité économique des actions retenues** : Compte tenu de ce qui précède, la rentabilité économique des actions de développement retenues devient subsidiaire voire aléatoire.
- **Récursivité de la sécheresse** : Le phénomène récurrent de la sécheresse caractérisant ces dernières années pose des problèmes structurels aux développements rural et agricole. La production agricole n'arrivant plus à couvrir les besoins des populations rurales, les effets récurrents qui en découlent, entraînent une exploitation massive des ressources naturelles, une réduction de l'emploi agricole et par suite la baisse des revenus, l'accroissement de la pauvreté et l'exclusion, et enfin l'exode rural qui peut devenir incontrôlable. Aux problèmes économiques de développement viennent s'ajouter les problèmes sociaux et de sécurité.

E- Sécurité alimentaire

104. Dans le cadre d'une nouvelle conception du développement global du pays visant une croissance économique forte et durable et une distribution équitable des richesses, qu'il s'agisse de la stratégie 2020 de développement rural ou de celle de développement à long terme de l'agriculture, la sécurité alimentaire est considérée parmi les composantes importantes de la politique agricole et rurale et de ce fait elle est une prérogative des pouvoirs publics et relève des attributs de souveraineté nationale.

105. En effet, dans la stratégie de développement agricole on met l'accent sur l'enjeu stratégique de la sécurité alimentaire qui intègre trois dimensions principales. Une première dimension qui réfère à l'efficacité économique de la production agricole et alimentaire. Une deuxième dimension tenant à la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et renvoyant à la mise à niveau des filières alimentaires et enfin, la troisième dimension inhérente à la garantie de l'accès de la population aux denrées de base au moyen de revenus suffisants et avec moins de disparités entre groupes sociaux et régions géographiques.

106. Pour faire face à cet enjeu, entre autres, il est proposé de construire la nouvelle stratégie de développement agricole autour des axes suivants:

- Valorisation et gestion durable des ressources en eau d'irrigation et en terre;

- Mise à niveau des exploitations agricoles par une grande compétitivité et une ouverture progressive sur le marché mondial;
- Adaptation des politiques agricoles et rurales et des objectifs du développement agricole et rural aux vocations dominantes et aux rôles particuliers de chaque ensemble agro-écologique du pays;
- Traitement structurel du financement de l'agriculture et des activités rurales conjugué à une adaptation des instruments et services financiers aux spécificités du monde agricole et rural en intégrant les aléas climatiques en particulier la sécheresse;
- Soutien de la synergie du développement agricole avec celui du monde rural pour une amélioration des conditions de vie des ruraux; et
- Mobilisation et participation de toutes les forces vives (Etat, privé, société civile, élus locaux, collectivités régionales et locales,...) à la mise en œuvre de la stratégie de développement à long terme de l'agriculture.

107. Par ailleurs, dans le droit fil de cette stratégie, et en vue d'optimiser le coût de l'alimentation pour la collectivité nationale, le plan de développement économique et social 2000-2004 fixe des objectifs chiffrés pour notamment les produits de base pour lesquels la production nationale est encore déficitaire, en l'occurrence les céréales (75%), le sucre (65%) et les huiles (50%) .

108. Pour ce faire, ce plan préconise des actions telles la spécialisation des différents systèmes de production présentant un avantage comparatif, l'amélioration de la productivité et la protection suffisante de la production nationale tenant compte des distorsions des cours mondiaux et de la dimension spatiale et sociale de notre agriculture et ce, dans le cadre de libéralisation du commerce et de la déréglementation des prix.

F- Analyse des contraintes

109. Le développement agricole est fortement ralenti sous l'effet des contraintes de divers ordres. Les principales contraintes sont celles liées aux ressources en eau, en terre, en ressources humaines et financières d'une part, et celles en relation avec la compétitivité et les politiques agricoles, d'autre part.

a) Contraintes liées à l'eau d'irrigation

110. Les conditions climatiques déterminent profondément la production agricole au Maroc en ce sens que l'insuffisance et la mauvaise répartition des précipitations limitent l'impact des actions visant l'amélioration de celle-ci, en particulier en zones d'agriculture pluviale, qui couvrent l'essentiel des superficies cultivées.

111. Les précipitations sont marquées par une grande variabilité inter-régionale, inter-annuelle et intra-annuelle. Le Maroc connaît également des sécheresses plus ou moins prolongées et de plus en plus récurrentes, surtout depuis le début des années 1990.

112. Au regard de la superficie agricole utile qui est de 8,7 Millions d'hectares, ce sont les ressources en eau mobilisables qui limitent le potentiel d'irrigation, estimé actuellement à environ 1,36 millions d'hectares en irrigation pérenne, soit 15 % de la SAU. A cela, s'ajoute environ 300.000 ha de terres irrigables d'une façon saisonnière et par épandage des eaux de crues. Actuellement, 90 % des ressources en eau mobilisées sont utilisées dans l'irrigation.

113. Le potentiel irrigable, reste malgré tout relativement limité, eu égard à l'étendue des zones arides et au rôle important attendu du secteur de l'irrigation dans la sécurité alimentaire, à l'amélioration et la stabilité des revenus et au développement socio-économique du pays en général.

114. La vétusté des réseaux d'irrigation, due à l'âge de certains réseaux (le quart du patrimoine a plus de 30 ans) et à la sous maintenance des équipements, constitue la cause principale des pertes d'eau au niveau des réseaux d'irrigation.

115. De même, le non respect des normes d'irrigation au niveau des exploitations agricoles, conjugué à une sous tarification de l'eau qui, par le passé, n'incitait pas à l'économie de l'eau, sont à l'origine des pertes d'eau constatées au niveau des exploitations agricoles.

B) CONTRAINTES FONCIERES

116. La multiplicité des régimes juridiques régissant la propriété des terres agricoles, l'exiguïté et le morcellement des exploitations sont autant de contraintes à une mise en valeur intensive d'une part, et à l'accès au crédit, facteur crucial de modernisation, d'autre part.

117. En effet, les exploitations de moins de 10 ha représentent 87% des exploitations et occupent 46% de la SAU ; celles de moins de 5 ha représentent 70 % et couvrent environ 24% de la SAU. Cette situation s'explique par la persistance de la pression démographique sur les terres. Le ratio SAU par habitant en milieu rural s'est maintenu aux environs de 0,7 depuis 1974 malgré l'augmentation de la SAU et l'exode rural.

118. L'exiguïté et le morcellement des exploitations engendrent une faiblesse de la productivité liée à celle des investissements et de l'intensification de la conduite des spéculations, ce qui ne permet pas de dégager un surplus commercialisable et encore moins un revenu agricole suffisant pour subvenir aux besoins des exploitations.

119. Le nombre moyen de parcelles par exploitation qui est de 6,7 constitue une entrave à la mécanisation des exploitations, et partant à l'intensification de la production. Les effets de cette forte dispersion parcellaire se posent avec plus d'acuité pour les petites exploitations. En effet, la superficie moyenne d'une parcelle est de 0,12 ha pour les exploitations de moins de 1 ha.

120. Au problème de l'exiguïté et du morcellement des exploitations, s'ajoute celui de la pluralité des statuts juridiques régissant la propriété des terres agricoles. Certains statuts se traduisent par une tenure précaire et une garantie foncière nulle. C'est le cas des terres collectives, Guich et Habous qui occupent respectivement 17,7%, 2,8% et 0,6% de la SAU. Ces statuts juridiques n'encouragent pas les investissements à moyen et long terme, vecteurs de modernisation et générateurs de croissance, et ne facilitent guère l'accès au crédit.

121. En plus de la complexité des structures foncières et de la pression démographique sur la terre, la faiblesse de l'immatriculation constitue également une entrave à l'investissement en limitant l'accès au crédit.

122. Au même titre, le mode de faire valoir indirect qui concerne 12% de la SAU, et qui est caractérisé par une jouissance temporaire limitée, ne favorise pas la stabilité nécessaire à la réalisation d'investissements productifs et à une mise en valeur rationnelle.

C) CONTRAINTES LIEES A L'HOMME

123. Le niveau de qualification du capital humain et les conditions de vie en milieu rural affectent négativement les performances du secteur agricole à travers la faiblesse du degré de réceptivité des innovations technologiques. Cette situation s'explique par:

- l'âge moyen des exploitants agricoles est d'environ 52 ans. Les exploitants âgés de 65 ans ou plus, susceptibles de résister aux innovations techniques, représentent 23% du nombre total d'exploitants. Les exploitants agricoles âgés de moins de 35 ans ne représentent qu'une faible proportion, soit 13%;
- la plupart des exploitants (81%) sont analphabètes et exploitent 76% de la SAU. Par contre, seuls 9.6% des exploitants ont un niveau d'instruction qui dépasse le primaire et ne détiennent que 13,4% de la SAU ;
- la persistance de la pression sur la terre du fait que la population rurale continue à croître en dépit de l'exode rural ;
- le mode d'exploitation traditionnel est prédominant, avec une forte proportion du travail féminin (44,5%) et juvénile (14%); le salariat ne représente que 14% de la main d'œuvre utilisée.

D) CONTRAINTES RELATIVES A LA VALORISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

124. La valorisation des productions agricoles constitue un maillon essentiel dans la stratégie de développement du secteur agricole. L'absence d'intégration par filière et l'insuffisance de l'organisation des producteurs autour d'entités viables et actives ne permettent pas à ces derniers de profiter des possibilités qu'offrent ces groupements et constituent une entrave à la valorisation des productions.

125. En matière de commercialisation, les infrastructures existantes souffrent de plusieurs difficultés sur le plan institutionnel et organisationnel. Cette situation est aggravée par l'utilisation de techniques d'entreposage et de transport non appropriées se traduisant par des pertes importantes des productions sur les plans qualitatif et quantitatif.

126. Par ailleurs, l'un des facteurs pénalisant la productivité et la compétitivité du secteur agricole réside au niveau des coûts de certains intrants essentiels tel que le gasoil. A titre d'exemple, tandis que la pêche paie le gasoil 2 à 3 DH/litres, l'agriculture le paie à plus de 4 DH/litres.

E) RESSOURCES FINANCIERES LIMITEES

127. La stagnation du budget annuel d'investissement public (2 milliards de DH en moyenne) alloué au Ministère de l'Agriculture depuis 1989 affecte négativement le niveau

128. Par ailleurs, les crédits accordés par la CNCA ne représentent que 14 à 20% des besoins de financement de l'agriculture. Les autres banques commerciales ne contribuent qu'à hauteur de 3% dans ce financement.

f) Contraintes liées aux politiques agricoles

129. Si la production agricole a connu une amélioration au fil des années sous l'effet de la mise en œuvre de certaines politiques agricoles, il n'en demeure pas moins que d'autres instruments de politique ont en revanche constitué une contrainte à la valorisation des ressources et à l'extériorisation du potentiel agricole et ce, pour plusieurs raisons:

- Les décalages entre les intentions des politiques agricoles et l'état réel du secteur agricole;
- Les politiques d'ajustement structurel n'ont pas donné les résultats escomptés et ont à contrario affaibli les capacités de l'Etat à jouer son rôle d'animateur du développement;
- Les politiques de prix et de subventions des produits notamment de base ont engendré des distorsions dans l'allocation des ressources dont les implications économiques et sociales continuent de se manifester; et
- L'inadaptation des politiques agricoles à la diversité du milieu rural et à la réalité des exploitations agricoles dont les stratégies d'investissement varient dans le temps et dans l'espace.

g) Contraintes portant sur le système d'information

130. Le faible développement de l'information statistique et documentaire et son accessibilité onéreuse aux différents intervenants conjugués à l'absence de canaux fiables et performants de l'information et de données sur le secteur agricole et ses composantes sont autant de blocages au développement agricole et d'entraves à l'initiative de promoteurs privés en agriculture.

131. L'inefficacité et la complexité du système de suivi et d'évaluation contribuent également aux difficultés de mettre en place des dispositifs performants de collecte de données et à convaincre les bénéficiaires ou les opérateurs concernés à y participer activement et régulièrement.

Les défis du secteur agricole dans le nouveau contexte

132. Les défis auxquels fait face l'agriculture marocaine sont énormes et liés en premier lieu à ses fonctions et au rôle qu'elle doit jouer en faveur des agriculteurs et des ménages qui tirent leur richesse de ce secteur, et dans l'économie en tant que branche économique à effet dynamisant de la croissance.

L'agriculture est donc appelée à:

- Soutenir la croissance économique globale et donc contribuer aux efforts de développement global du pays;

Assurer un minimum de sécurité alimentaire à partir de la production locale par l'intensification de la production via l'utilisation des intrants modernes tout en évitant la dégradation des ressources naturelles;

Développer les exportations agricoles pour financer les besoins d'équipement du pays en mettant l'accent sur le partenariat, l'amélioration de la qualité des produits et la double diversification des produits et des marchés tout en garantissant un approvisionnement régulier du marché intérieur;

Maintenir et développer le marché d'emploi agricole et donc essayer d'éviter une rapide concentration du foncier entre les mains de rares entrepreneurs à coefficient technique élevé et une érosion significative des revenus agricoles.

- En outre, le nouveau contexte mondial impose d'autres défis:
- La mondialisation de l'économie et des échanges et la nécessité de l'intégration de l'agriculture marocaine dans l'économie nationale et internationale ;

La nécessité d'assurer la sécurité alimentaire pour une population qui ne cesse de croître;

L'impératif d'améliorer le revenu et les conditions de vie des populations rurales.

- L'agriculture devra permettre aussi de s'atteler à la réduction des disparités sociales et territoriales, à travers une approche différenciée selon les potentialités des différents espaces ruraux.

134. Les priorités du secteur agricole dans le nouveau contexte national et international s'articulent autour des axes suivants:

- La réduction de la vulnérabilité de la production agricole et des ressources naturelles à la sécheresse;
- L'amélioration de la performance de l'appareil de production et de l'efficacité économique du secteur agricole;
- La gestion rationnelle et durable des ressources naturelles; et
- La contribution à la lutte contre la pauvreté notamment en milieu rural.

G- Les opportunités du développement potentiel

135. Si les contraintes dont souffrent le secteur agricole et le monde rural sont diverses voire inhibitrices d'une croissance forte et durable et si les défis qu'affrontent ces deux activités sont énormes, le Maroc ne part pas de rien pour relever ces défis et vaincre les différents blocages. Il dispose en fait de grandes potentialités de production et de consommation soutenues par un riche capital humain et des ressources naturelles inexploitées et partant des marges de progrès très importantes.

136. En d'autres termes, l'agriculture marocaine possède encore un stock de capital et de ressources disponibles qui exigent une exploitation rationnelle, une meilleure valorisation et un environnement macro économique incitateur et un cadre institutionnel favorable et ce, pour engager ce secteur sur le sentier d'une croissance continue et d'un développement socio-économique équitable.

137. Le Maroc peut répondre positivement aux impératifs posés par le nouvel ordre international, notamment en termes de développement agricole en puisant dans ses atouts combien nombreux et de grande valeur:

- Un immense capital de technicité et d'expérience technique;
- Des acquis importants en matière d'infrastructures et de service de soutien de l'Etat;
- De substantielles et mobilisables ressources en eau;
- Des gains de productivité tant en zones irriguées qu'en zones pluviales, non encore extériorisés;
- Des perspectives prometteuses dans les domaines de recherche, de nouvelles technologies et de marchés potentiels.

138. C'est en partant de ces potentialités que la nouvelle stratégie de développement agricole a été élaborée pour bien préparer l'agriculture à tirer le meilleur parti des opportunités qui lui sont offertes.

139. L'exploitation des ces opportunités requière la mise en place de conditions économiques et institutionnelles appropriées et une mobilisation de ressources nécessaires à son développement. Ceci revient en effet à:

- Concevoir et mettre en œuvre des politiques macro économiques (budget, fiscalité, taux d'intérêt, taux de change) qui incitent les agents économiques à l'utilisation rationnelle et durable des ressources et qui promouvoient la productivité et ce faisant la compétitivité des produits agricoles;
- Adapter les instruments de politiques à la diversité agricole et aux spécificités régionales des structures de production;
- Renforcer les services de soutien à la production, restructurer et/ou privatiser les entreprises étatiques et appuyer l'organisation professionnelle et interprofessionnelle;
- Faciliter l'adoption de technologies nouvelles par les exploitations agricoles et encourager les investissements privés dans les activités agricoles et rurales via un

système incitatif cohérent basé sur l'obligation de résultats, et une réforme des structures foncières adaptée à la diversité des exploitations agricoles.

H- Evaluation des activités de coopération technique de la FAO

a) Introduction

140. La coopération du Maroc avec la FAO se fait dans un cadre de partenariat sous forme de projets et lettres d'accord. Le financement de cette coopération est assuré par divers montages financiers, notamment à travers les fonds ordinaires pour les programmes de coopération technique (TCP), les fonds extra budgétaires pour les programmes de coopération gouvernementale (GCP) et les fonds de dépôts ou trust fund (UTF). D'autres formes de coopération sont utilisées dans ce cadre à savoir la coopération technique entre pays en développement (CTPD), la coopération avec des instituts de recherche et universités, ou la coopération sud-sud dans le domaine de la sécurité alimentaire.

La contribution de l'assistance de la FAO au développement agricole durant l'année 2000 est reconnue par tous les responsables marocains du secteur agricole dans les sphères centrales et provinciales.

141. Ainsi, en 2000, le Maroc a bénéficié de l'assistance de la FAO à travers treize programmes techniques déployés sur plus de 32 projets dont cinq à caractère régional.

142. La coopération d'assistance technique fournie par la FAO au Maroc en 2000 s'inscrit dans 13 programmes techniques FAO. Le financement de ces projets provient de cinq sources différentes couvrant 32 projets: 8 TCP; 9 GCP (dont 5 régionaux); 4 TSS2; 7 UTF; 4 TFD ainsi que 16 Lettres d'accord pour diverses activités. Cette assistance a concerné les domaines des forêts, des pêches, de l'artisanat et de la production végétale et animale ainsi que de l'eau potable et de l'irrigation.

143. Les activités nouvelles en 2000 ont concerné la signature d'une convention d'assistance technique UTF/MOR/026/MOR avec le Ministère des Affaires Générales du Gouvernement (Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat), deux projets TCP/MOR/0065 et TCP/RAB/0067 ainsi que deux Lettres d'accord dans les domaines de la production animale (AGA) et dans la fiscalité agricole en Afrique du Nord (SNEA). La contribution de la FAO à travers sa représentation au Maroc touche également de nombreuses activités organisées par le Gouvernement et les autres partenaires, en particulier en matière de sécurité alimentaire et de développement rural durable. Un groupe thématique "sécurité alimentaire et développement rural durable" a été formé dans ce cadre. Ce groupe, présidé par la Représentation de la FAO, réunit les représentants de l'Administration (Agriculture, Affaires Etrangères, ...) et des composantes de la société civile.

b) Apports de la FAO

1. Lettres d'accord

144. L'apport de la FAO sous forme de lettres d'accord (au nombre de cinq) a concerné les domaines de pêcheries, de la production animale, de politiques agricoles et des questions relatives à la sécurité alimentaire et à l'environnement. La contribution financière des services techniques de la FAO s'élève à 74 000 dollars EU.

2. Programme de coopération technique (PCT)

145. Au cours de l'année 2000, les apports de la FAO sur fonds du Programme de Coopération Technique ont été alloués à huit projets TCP dont trois seront clôturés définitivement et deux sont nouveaux (TCP/MOR/0065 et TCP/RAB/0067). Le détail d'information relative à chaque projet (type de projet, division responsable, enveloppe financière,...) est donné en annexe 4.

Les projets opérationnels par Grands Programmes (G.P.) portent sur:

- **La production agricole et systèmes de soutien:** Il s'agit de deux projets, le premier (TCP/MOR/8822) concerne l'assistance technique en matière d'économie d'eau à la parcelle. Le deuxième ((TCP/MOR/8823) porte sur la lutte biologique. Ces deux projets sont clos.
- **Les politiques et le développement de l'alimentation et de l'agriculture:** Un seul projet (TCP/MOR/8821) a été lancé dans ce cadre en 2000. Il a permis au Maroc d'élaborer un projet de charte sur la qualité.
- **Le développement de la pêche maritime:** A ce niveau, la FAO assiste le Maroc en matière de soutien aux chambres maritimes (TCP/MOR/8925) et pour le redémarrage du Centre INFOSAMAK (TCP/RAB/0067).
- **Les développements agricole et rural durables:** Le Conseil Général du Développement Agricole et les Chambres d'artisanat ont reçu l'assistance technique pour leur organisation (TCP/MOR/8926 et TCP/MOR/0065). Le programme PSSA pilote (TCP/MOR/8924 et TCP/MOR/9166 pour la phase II) a également bénéficié de l'assistance de la FAO pour l'appui au programme de développement rural en zone pluviale ou bour.

3. Programmes à financement extra budgétaire (cf. annexe)

146. L'assistance de la FAO au Maroc pour les activités financées sur fonds extra budgétaire est faite à travers neuf projets GCP, sept UTF avec quatre TSS2. Une convention nouvelle (UTF/MOR/026/MOR) a été signée en 2000 et destinée à utiliser les résultats du projet (TCO/MOR/0065) en faveur de la mise à niveau des cambres d'artisanat et de leur fédération. Ces activités se répartissent comme suit:

- **Production agricole et systèmes de soutien:** les projets UTF/MOR/013/MOR et GCP/MOR/012/MOR visent à renforcer les politiques et à mieux valoriser la grande irrigation et les eaux de crues.
- **Développement des pêches maritimes:** les projets concernant ces activités UTF/MOR/017/MOR; GCP/REM/057/SPA; GCP/INT/730/NOR et GSP/RAF/315/NOR aident à affiner les politiques et à moderniser le secteur des pêches maritimes au Maroc.

- **Foresterie:** L'assistance dans ce cadre consiste en la mise en œuvre de projets GCP/MOR/016/ITA et MOR/93/010 qui visent à renforcer les modes de gestion des ressources naturelles et les activités en zones de montagne.
- **Développement durable et Programmes spéciaux:** Cinq conventions UTF sont établies à ce sujet. Elles portent sur une assistance destinée à renforcer les capacités du Maroc dans les domaines de gestion des organisations professionnelles, de vulgarisation, de l'eau potable, de l'assainissement et de l'artisanat.
- **Appui à l'investissement:** L'appui de la FAO a été sollicité à ce niveau pour entreprendre l'étude de faisabilité des nouveaux abattoirs de Marrakech.

Coopération technique par les autres donateurs

147. D'une manière générale, le Maroc continue de recevoir l'aide et l'assistance technique et financière des donateurs autres que la FAO, soit dans le cadre de coopération bilatérale soit à travers les apports des agences du système des Nations Unies et d'autres institutions régionales. Toutefois, l'on doit noter une baisse non négligeable de ce dernier type d'apports par rapport aux aides bilatérales.

148. L'Union Européenne, la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, les USA et le Japon continuent à être les partenaires les plus fidèles du Maroc lui apportant le plus gros de l'aide. Cette aide bilatérale est dirigée actuellement vers les secteurs secondaires et tertiaires qui prennent les deux premières places. Les secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles ont connu un recul par rapport à la place principale qu'ils occupaient dans la première moitié de la décennie 90.

149. Parmi les agences ou institutions qui continuent d'apporter leur soutien à l'agriculture et au développement rural, on pourrait citer en particulier, la BIRD, le KFW, le FADES, la BAD, le FIDA et le FDA.

150. L'aide reçue par le Maroc est, en grande partie, dirigée vers les programmes de lutte contre la pauvreté qui sévit parmi les populations rurale et urbaine. Les partenaires donateurs orientent leurs apports vers ces mêmes populations et, plus particulièrement, au niveau du monde rural à travers un certain nombre de programmes, notamment le Programme d'adduction groupée d'eau potable (PAGER), Programme d'électrification rurale groupée (PERG), les pistes et routes rurales, Programme de la santé reproductive, appui à l'éducation de base ainsi que l'aménagement hydro-agricole des périmètres irrigués et la mise en valeur des zones pluviales.

151. Aussi, compte tenu de leurs implications sur le développement local et sur l'investissement agricole et rural, certains programmes d'assistance méritent d'être cités, en particulier:

1. **Le programme MEDA:** mis en œuvre au cours de la période 1996-2000 et dont les projets ont été financés par la Commission Européenne à hauteur de 330 millions d'Euros. Ce programme a touché des activités à caractère rural (eau et assainissement,

pistes et routes, éducation de base,...), l'artisanat, la pêche côtière artisanale, l'aménagement hydro-agricole et le développement des zones forestières.

2. **Le programme d'appui au Fonds de Développement Agricole (FDA):** Ceci porte sur un don de l'UE destiné à contribuer aux subventions des investissements et à améliorer le transport et le stockage des semences sélectionnées de céréales. Ce projet a débuté en 1996/1997 et demeure en vigueur. Les fonds mobilisés jusqu'à présent s'élèvent à près de 340 millions de Dhs.
3. **Le programme de lutte contre la drogue:** La Commission Européenne s'est engagée dans ce cadre à financer à concurrence de 880 000 Ecus, un projet visant à fournir aux populations rurales du RIF (Nord du Maroc), les moyens d'améliorer leurs revenus et donc leur niveau de vie sans devoir recourir à des cultures illicites et partant développer des cultures alternatives.
4. **Le projet d'aménagement hydro-agricole dans la province de Taounate:** Il s'agit d'aménager des périmètres irrigués situés à l'amont du barrage Al Wahda. Le financement est assuré par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale à hauteur de 628 000 Euros.

J- Identification et ordre thématique des actions prioritaires

a) Actions prioritaires du plan de développement agricole

152. L'analyse du programme établi dans le cadre du plan de développement économique et social (2000-2004) dans sa variante agricole, tel que présenté auparavant dans cette étude, permet d'identifier les actions de ce programme en cinq grandes actions prioritaires groupées selon les thèmes de l'aménagement de l'espace agricole, du développement des filières agricoles, de transfert de technologie, de la réforme du secteur public et de l'amélioration de l'environnement économique.

153. Pour mieux apprécier la cohérence de chacun de ces thèmes et assurer la complémentarité des actions de développement ou de réforme, les composantes de chaque action sont précisées et détaillées dans ce qui suit.

1- Aménagement de l'espace agricole

1.1. Développement de l'irrigation

➤ Extension

154. L'extension des superficies irriguées en grande hydraulique est estimée à 99.740 Ha, ce programme se répartit comme suit :

- Achèvement de la première phase du programme national d'irrigation (PNI), sur une superficie de 32.900 Ha.
- Aménagement de nouveaux périmètres sur une superficie de 53.220 Ha dans le cadre de la deuxième phase du PNI. Réhabilitation du réseau sur une superficie de 177 960 Ha, dont 38 850 Ha en achèvement des projets lancés avant le plan.

Les périmètres de PMH verront une extension de leur superficie irriguée augmenter de 13.620 Ha .

➤ **Réhabilitation**

Le programme retenu concernera la maintenance et l'entretien des équipements hydro-agricoles, sur une superficie de 150.900 Ha ; 14.400 Ha en grande irrigation (GI) et 136.500 Ha en petite et moyenne hydraulique (PMH), dont 20.900 Ha dans le cadre de la protection des palmeraies dans le sud et l'oriental.

➤ **Irrigation d'appoint**

Dans le cadre du programme de sécurisation de la production des céréales, 30.000 Ha ont été retenus en partenariat avec les agriculteurs pour une irrigation d'appoint en vue de compenser la faiblesse des précipitations et assurer une production céréalière peu fluctuante.

1.2. Aménagement foncier

L'aménagement foncier et la protection des terres concernera les opérations suivantes :

- Epierrage sur 40.000 Ha
- Défrichage sur 16.000 Ha
- Conservation et protection contre l'érosion sur une superficie de 16.000 Ha.

Par ailleurs, il est prévu l'assainissement des 43% restant du secteur de la réforme agraire, ainsi que la privatisation de 35.000 Ha de terres collectives au profit des ayants droit.

En ce qui concerne l'aménagement des périmètres de mise en valeur en bour régis par la loi 33-94, le plan prévoit l'aménagement de 70 périmètres de mise en valeur en bour (PMVB) en plus d'une trentaine actuellement en exécution. Ces projets couvrent une superficie d'environ 1 million d'hectares, au profit de 120.000 agriculteurs.

1.3. Amélioration des parcours

155. En matière d'aménagement pastorale, il est prévu la mise en défens-rotation sur une superficie de 450.000 Ha et la production de semences pastorales sur une superficie de 400 Ha ; en plus de l'achèvement des projets de l'oriental, Taourirt-Taforalt et Tafrata.

2- Filières de production et gestion de la qualité

2.1. Filières de production

156. Les orientations en matière de production végétale s'inscrivent dans le cadre des plans d'actions relatifs à chaque filière, tenant compte des potentialités de production de chaque

région, en relation avec le soutien à la production, la promotion du financement et de l'assurance agricole.

157. **Pour les céréales**, le plan prévoit une production stabilisée autour de 60 millions de Qx (2/3 pour les blés et 1/3 pour l'orge) exceptés les années de sécheresse extrême. Ce programme sera réalisé à travers l'amélioration de la productivité particulièrement au niveau des zones irriguées et le bour favorable. Parallèlement, le secteur des légumineuses connaîtra un développement appréciable dans le cadre d'un assolement équilibré.

158. **Le secteur des huiles** couvrira 45% des besoins à l'horizon 2004, avec une production de 170 mille tonnes, dont 40% d'huile d'olive. Le plan prévoit la plantation de 150.000 Ha d'oliviers.

159. **La production de sucre** atteindra 650 000 tonnes, dont 70% à partir de la betterave sucrière. La superficie programmée dans le cadre du plan s'élève à 94.000 Ha de cultures sucrières.

160. **Pour l'amélioration des exportations**, l'accent sera mis sur la diversification des produits et des marchés. Le verger agrumicole sera renouvelé et diversifié sur une superficie de 34.000 Ha, avec un soutien des agriculteurs pour l'utilisation de la micro-irrigation.

161. **Pour la production animale**, l'action portera sur l'amélioration génétique, par l'extension de l'insémination artificielle, la suspension des taxes et droits de douane sur l'importation de géniteurs et des aliments composés, en plus de la protection sanitaire du cheptel.

162. L'effectif du cheptel amélioré passera de 43% en 1998 à 50% en 2004 pour les bovins et 500.000 brebis au lieu de 300.000 pour la même période.

Les actions dans le domaine de l'élevage couvriront également la promotion et le développement des organisations professionnelles ainsi que la promotion de la production cameline dans les régions sahariennes et l'élevage caprin dans les zones de montagne.

2.2. Gestion de la qualité

163. Les principales actions en matière de promotion de la qualité portent sur le contrôle de la qualité au niveau de la production et des postes frontières pour les produits végétaux et animaux. Ces mesures concernent également la normalisation des produits, conformément aux exigences du marché international.

3- Transfert de technologie et développement des ressources humaines

3.1. Recherche et vulgarisation agricole

164. En matière de recherche agronomique, la priorité sera accordée aux secteurs d'importance stratégique en relation avec la sécurité alimentaire. Dans le cadre du plan national des semences, il est prévu de produire 12.000 Qx de semences, avec la création de variétés de céréales productives et résistantes. Les plans oléicole, agrumicole et celui du palmier dattier continueront leurs programmes d'actions prévus avant le plan. La recherche participera à la réalisation des cartes de vocation, sur une superficie de 5 millions d'hectares.

165. Pour ce qui est de la vulgarisation, les actions concernent la mise en place de plans d'actions national et régional et le renforcement des structures d'intervention. Un large débat est actuellement mené sur la restructuration des centres de travaux (CT) et le rôle qu'ils sont appelés à jouer pour une meilleure efficacité en matière de transfert de technologie.

3.2. Enseignement agricole

166. Les actions prévues dans ce cadre préconisent la révision et l'actualisation des programmes de formation pour les adapter aux exigences du secteur en matière de productivité, de qualité, de protection et de conservation des ressources naturelles, la valorisation de la production, l'étude des marchés, la législation et la communication.

167. Ces actions visent également le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes lauréats, en concertation avec les professionnels et les autres intervenants ainsi que le développement et l'organisation de la formation continue.

168. Pour la formation professionnelle et enseignement technique, le plan privilégie les actions suivantes :

- Activer l'observatoire de l'emploi pour adapter les programmes de formation aux attentes du secteur agricole ;
- Généraliser la formation alternée, en application de la loi 36-96, par l'extension des réseaux de professionnels pour participer à la formation de 3.000 stagiaires par an, et la création de 5 centres inter entreprises pour la mise à niveau des stagiaires ;
- Mettre en place la formation par apprentissage, dans les collèges ruraux, au profit de 70.000 jeunes annuellement ;
- Appuyer l'insertion de 10.000 lauréats par l'activation de l'intermédiation entre l'offre et la demande de l'emploi.

3.3. Développement des ressources humaines

169. Le développement des ressources humaines se fera essentiellement à travers la formation continue et la gestion des carrières et des effectifs. A cet effet, il sera organisé 17 examens d'aptitude professionnelle et concours par an, ainsi que la poursuite de l'étude relative à la gestion prévisionnelle des effectifs et sa généralisation à l'ensemble des structures du Ministère de l'Agriculture.

4- Réforme du secteur public agricole

4.1. Réforme des entreprises publiques agricoles

170. Le plan d'action pour la réforme du secteur des entreprises publiques concerne la généralisation des études institutionnelles, l'identification des missions et la mise en place de la fonction de contrôle et de gestion de ces établissements.

171. En matière de financement agricole, notamment par le biais de la caisse nationale de crédit agricole (CNCA), un projet de réforme profonde est à élaborer en vue de développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés et la

mobilisation de l'épargne agricole et rurale au profit du secteur agricole en vue d'appuyer l'émergence d'entreprises agricoles.

172. Pour les sociétés d'Etat, les actions du programme visent la restructuration du patrimoine foncier et l'assainissement comptable et juridique des sociétés, en particulier la SOGETA et la SODEA.

4.2. Organisations professionnelles

173. Pour les organisations professionnelles, en plus de l'effort entrepris jusqu'à présent, il est prévu de suivre et d'accompagner la gestion de leurs activités, pour les amener à une participation accrue au développement du secteur agricole.

5- Amélioration de l'environnement économique

174. Les actions relatives à l'amélioration de l'environnement économique portent essentiellement sur les incitations à l'investissement privé, la facilitation et la libéralisation du commerce extérieur, la diversification des marchés, l'amélioration des circuits de commercialisation et du financement de l'agriculture, et le développement du système d'information.

175. Dans le domaine des incitations, les actions vont être axées, outre les activités soutenues à travers le Fonds de Développement Agricole, sur les secteurs tels le renouvellement des vergers d'agrumes, de palmier dattier et d'olivier, l'encouragement de la mécanisation et l'économie d'eau d'irrigation.

176. Pour ce qui est de la fiscalité agricole, la priorité serait l'harmonisation de la fiscalité indirecte supportée par le secteur agricole.

177. L'action principale en faveur du financement agricole est la réforme de la CNCA par sa transformation en société anonyme, entre autres, avec l'établissement de conventions entre l'Etat et la banque agricole, fixant les conditions et modalités de soutien de l'Etat des petites et moyennes exploitations agricoles.

178. Par ailleurs, le programme prévoit des actions d'extension du réseau d'information pour toucher en particulier les structures et organisations professionnelles. Le réseau informatique va également être renforcé pour connecter diverses structures centrales et régionales du Ministère de l'agriculture.

b) Actions prioritaires du développement forestier

179. Les principales orientations dans le domaine forestier concernent la délimitation du domaine forestier public, la préservation des sites d'intérêt biologique et écologique, la limitation de la surexploitation de la flore et de la faune et le reboisement des superficies à même de lutter contre l'érosion et de fournir des produits forestiers aux industries de transformation.

180. Pour ce faire, des actions concrètes sont adoptées et comprennent:

- Délimitation du domaine forestier sur une superficie de 825 000 ha;

- Inventaire national forestier sur une superficie de 342 000 km²;
- Amélioration des parcours sur une superficie de 4750 ha;
- Reboisement d'une superficie de 114 000 ha ;
- Aménagement de 6 bassins versants;
- Elaboration d'étude d'aménagement au profit de 13 bassins versants; et
- Fixation des dunes de sable en vue de la lutte contre la désertification sur une superficie de 1820 ha.

c) Actions prioritaires du développement de la pêche maritime

181. Les orientations du développement du secteur de la pêche maritime privilégient la préservation des ressources halieutiques nationales et leur exploitation rationnelle, en plus de l'intensification de la recherche scientifique.

Les actions à mener visent la réalisation d'une valeur ajoutée d'environ 13 milliards de Dh sur la base d'une production de 1,5 milliards de Dh et d'une consommation per capita de 12 kg par an. L'investissement attendu se situerait en moyenne à 7,6 milliards de Dh avec une création de près de 40 000 emplois.

Pour ce faire, plusieurs projets sont prévus à savoir:

- Construction de villages de pêcheurs dans certains ports;
- Création de points de débarquements;
- Création d'un institut technologique pour la pêche maritime;
- Construction et équipement de centres de qualification professionnelle maritime;
- Simulation d'un système de simulation de navigation et acquisition d'unités mobiles pour le perfectionnement.

d) Actions prioritaires du programme spécial de la FAO

182. Parmi les actions de la FAO qui méritent d'être soulignées à cet égard , il y a lieu de citer les conventions UTF en cours de négociation avec les pouvoirs publics, en particulier:

- UTF/MOR/025/MOR: Assistance technique au Conseil général du développement agricole;
- UTF/MOR/018/MOR: Appui à la mise en œuvre du Plan National Forestier;
- UTF/Développement Rural : Appui aux actions visant le développement Rural ;
- UTF/PIP/CNCA: Assistance à la formation et au transfert de technologie au Crédit agricole;
- UTF/PIP/SONACOS: Appui à la Société nationale de commercialisation des semences et à la mise en œuvre de sa stratégie;
- Assistance technique à certaines structures du Ministère de l'Agriculture à savoir la Direction des Aménagements Fonciers, la Direction de la Grande Irrigation et l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Loukkos.

183. Par ailleurs, compte tenu des bonnes relations entre la FAO et le Maroc et des résultats probants de cette coopération technique, les autorités marocaines ont confirmé leur soutien au Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) et leur intention d'y contribuer à travers la Coopération Sud-Sud.

184. Pour concrétiser sa volonté de coopération dans le cadre de PSSA, le Maroc a ratifié en 1998, trois accords tripartites: Maroc/FAO/Burkina Faso; Maroc/FAO/Niger et Maroc/FAO/Sénégal.

185. Le programme PSSA comporte quatre composantes essentielles: (a) la maîtrise de la gestion de l'eau; (b) l'intensification de la production agricole; (c) la diversification des ressources de l'exploitation agricole; et (d) l'analyse des contraintes socio-économiques.

K- Identification des activités de la coopération technique

186. Il est vrai que toutes les actions prioritaires programmées dans le plan de développement agricole ne relèvent pas du domaine de la coopération technique et ne nécessitent pas une assistance ou une aide financière quelconque. Toutefois, eu égard aux contraintes budgétaires et à l'amenuisement des ressources financières de l'Etat conjugué à la faible participation des bénéficiaires et du privé notamment au financement des projets, l'Etat est le plus souvent poussé à mobiliser des ressources extra budgétaires et à solliciter une assistance technique et une aide financière soit dans le cadre de coopération bilatérale soit dans le cadre de sa coopération avec des institutions et agences internationales telle la FAO.

Assistance technique de la FAO

187. D'une manière générale, on peut dire que l'assistance technique de la FAO pourrait être sollicitée pour la mise en oeuvre des actions prioritaires, données ci-dessus, définies et précisées dans les programmes d'actions du développement agricole, forestier et de pêches maritimes. D'autant plus que les orientations du plan 2001-2004 et les priorités de la stratégie de développement rural 2020 sont compatibles avec le contenu du cadre stratégique 2000-2015 de la FAO, de son plan d'action à moyen terme 1998/2003 ainsi qu'avec les orientations du Plan chenille à moyen terme de la FAO 2002-2007.

188. Toutefois, compte tenu d'une part, des possibilités de financement via le budget général de l'Etat et de l'apport probable des bailleurs de fonds (BIRD, KFW, FADES, AFD, BAD,...), et des mécanismes d'intervention de la FAO et des instruments de financement utilisés à cet effet (TCP, UTF et GCP), un certain nombre de projets, notamment ceux nécessitant un financement substantiel ne devraient pas faire partie des doléances à la FAO pour bénéficier d'une assistance technique de celle-ci. Toutefois, la FAO pourrait aider dans la recherche de bailleurs de fonds potentiels quant les montants de financement sont énormes et dépassent les capacités de la FAO.

189. L'analyse des différents projets contenus dans chacun des programmes de développement agricole, forestier et halieutique permet d'identifier ceux qui nécessitent une assistance technique de la FAO dans le cadre de modalités de financement appropriées.

190. A court terme, il s'agit de continuer les activités opérationnelles actuellement en cours tout en répondant aux demandes de réajustement nécessaire à la bonne réalisation des projets ou le bon déroulement des activités.

191. A moyen terme, l'assistance de la FAO portera sur les thèmes et projets évoqués ci-après. Les domaines objets de cet appui sont en fait un prolongement de la plupart des

programmes en cours avec quelques modifications. Les projets demandés par les différents départements et structures des ministères notamment de l'agriculture et des eaux et forêts sont donnés en annexe 5.

192. En effet, les conventions UTF, évoquées avant, que la FAO est en cours de négocier avec les pouvoirs publics marocains devraient être maintenues parmi les activités de coopération du Maroc avec la FAO. Ceci porte sur l'assistance technique au Conseil général du développement agricole; l'appui à la mise en œuvre du Plan National Forestier; le développement Rural; l'assistance à la formation et au transfert de technologie au Crédit agricole; l'appui de la Société nationale de commercialisation des semences dans la mise en œuvre de sa stratégie; l'assistance technique à la Direction des Aménagements Fonciers, à la Direction de la Grande Irrigation et à l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Loukkos. Les autres requêtes UTF formulées par les différentes structures du Ministère de l'agriculture sont données en annexe.

193. Dans le domaine des pêches maritimes, l'assistance technique de la FAO serait utile en ce qui concerne l'appui au programme de modernisation de ce secteur et ce, dans le cadre de conventions UTF avec le Ministère de tutelle. De même, une coopération en matière de développement de la foresterie genre UTF peut être établie avec les pouvoirs publics, notamment avec le Ministère des eaux et forêts et celui de l'équipement, en ce qui concerne l'aménagement de 6 bassins versants.

194. Pour ce qui est des projets pouvant bénéficier de l'apport de la FAO dans le cadre de PCT, on retient en particulier ceux de la production agricoles et de systèmes de soutien (lutte contre le TYLC et la tuberculose bovine, production et certification de plants,...), ceux des politiques et de développement alimentaires agricoles (évaluation des politiques d'irrigation, développement des petites et moyennes entreprises agricoles, création d'une agence centrale pour le contrôle alimentaire, Analyse et mise en place d'une base de données sur la base du recensement général de l'agriculture, renforcement et la mise en opération du réseau de documentation du Ministère de l'agriculture,...) et les projets concernant le développement durable et les programmes spéciaux (formation, installation des jeunes, gestion des ressources humaines, mise à niveau des chambres d'agriculture,...).

195. Pour le compte du Ministère des pêches maritimes, l'assistance de la FAO peut toucher:

- Etudes de faisabilité pour la construction de villages de pêcheurs dans certains ports;
- Création de points de débarquement.

Pour le compte du Ministère des eaux et forêts, on retiendrait comme projets TCP:

- Elaboration d'études d'aménagement au profit de 13 bassins versants; et
- Préparation d'un programme régional pilote de fixation des dunes.
- Etablissement d'un réseau pilote de surveillance de la santé des forets au Maroc.

Par ailleurs, l'assistance de la FAO en faveur de programmes à financement extra budgétaire (GCP) peut concerner les activités ou projets suivants:

Pour le développement agricole:

- Développement rural intégré axé sur la mise en valeur en bour. Il s'agit d'aménager et de mettre en valeur plusieurs périmètres agricoles situés en zones pluviales;
- Développement rural intégré privilégiant le développement de la petite et moyenne hydraulique.

196. Trois projets sont à mettre dans ce type de coopération avec la FAO et concernent d'une part, la production agricole, en particulier la conservation des ressources phytogénétiques en systèmes arides et d'autre part, le développement durable et portent sur la recherche sur l'agriculture durable des zones de montagne et la réhabilitation des périmètres des eaux de crues.

Pour le développement de la foresterie:

- Délimitation du domaine forestier et établissement d'une chasse pilote;
- Inventaire national forestier;
- Amélioration des parcours;
- Reboisement.

Pour le développement des pêches maritimes:

- Création d'un institut technologique pour la pêche maritime;
- Construction et équipement de centres de qualification professionnelle maritime.

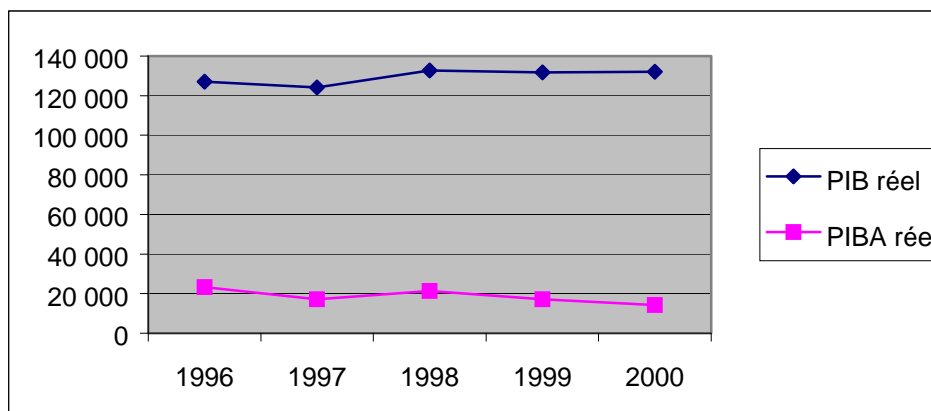
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Publication « passerelles » de l'international center for trade and sustainable development. avril-mai 2001.
2. Publication de la direction de la programmation et des affaires économiques (division de la commercialisation des produits agricoles) du ministère de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts. mai 2001.
3. USIA; Perspectives économiques. mai 1999 .
4. Le Maroc d'aujourd'hui pour élargir vos horizons. Direction des investissements extérieurs. Ministère de l'économie et des finances. 2001.
5. Libération « les batailles de la mondialisation ». Novembre 1999; Octobre 2001.
6. Séminaire sur l'appui aux pays de l'Afrique de l'ouest et du centre face aux aspects agricoles des négociations multilatérales. CTA / Dakar 2 –6 octobre 2000.
7. Négociations multilatérales, volet agricole. DPAAE. Ministère de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts. Janvier 2001.
8. Les informations volatiles du commerce sur l'agriculture. SOLAGRAL. Décembre 2001.
9. La vie économique. Hebdomadaire marocain; 5 octobre 2001.
10. Etude relative aux relations MAROC-UE en matière agricole. Ministère de l'agriculture et IAV HII. Avril 1999.
11. Stratégie 2020 de développement rural ; document de référence. Ministère de l'Agriculture, du développement Rural et des Pêches Maritimes. 1999.

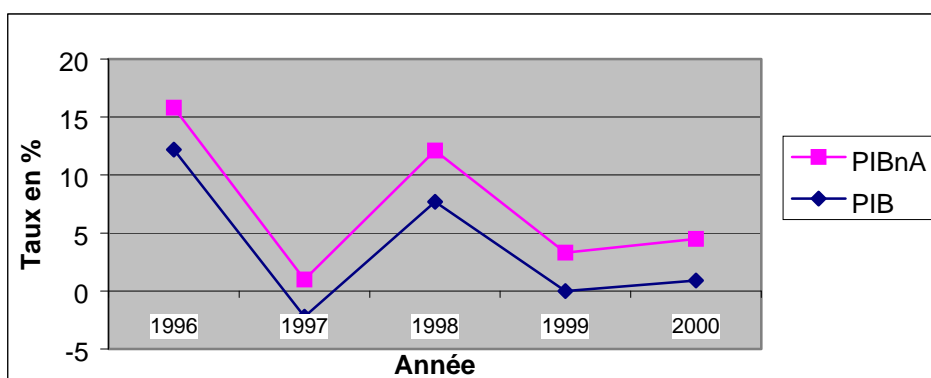
- 12.. Stratégie de développement agricole ; colloque national de l'agriculture et du développement rural, du 19-20 juillet 2000. Version en arabe, Ministère de l'Agriculture, du développement Rural et des Pêches Maritimes. 2000
- 13.. Note d'orientation pour la préparation du plan quinquennal 1999-2003. Ministère de la prévision économique et du plan. 1998
14. Commission de développement agricole et rural : Projet de plan de développement économique et social, 1999-2003, volume 2. Ministère de l'Agriculture, du développement Rural et des Pêches Maritimes. 1998.
- 15.. Projet de plan de développement économique et social 2000-2004 : Développement sectoriel, volume 2 . Version en arabe. Ministère de la prévision économique et du plan. 2000
16. Plan de développement économique et social, développement agricole : Réalisations du plan pour l'année 2000. Version en arabe. Ministère de l'Agriculture, du développement Rural et des eaux et forêts
17. Centre d'information pour l'investissement agricole : Investir en agriculture. Ministère de l'Agriculture, du développement Rural et des Pêches Maritimes. 2000.
18. Rapport Annuel de Bank AL Maghrib, 1999 et 2000.
19. Rapport annuel du représentant de la FAO au Maroc, Janvier –Décembre 2000. Janvier 2001.
20. Annuaire statistique 1999 et 2000. Direction de la Statistique. Ministère de la prévision économique et du plan.
21. L'impact du programme de l'ajustement structurel sur le développement du secteur agricole. Ministère de l'agriculture et FAO. Projet FAO/TCP/MOR/4453 (A) ; Mai 1997.

ANNEXES

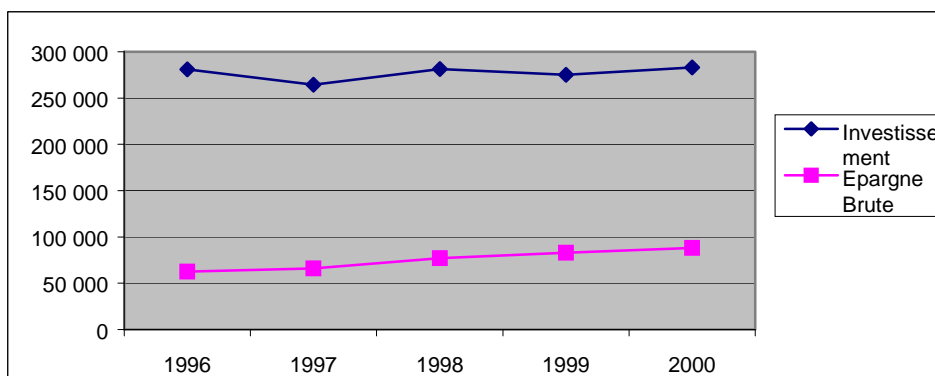
PIB et PIBA en termes réels



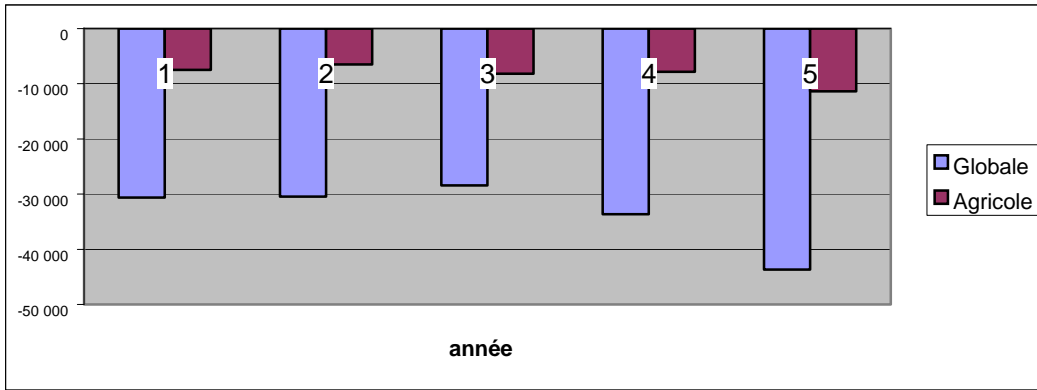
Evolution des recettes et dépenses Publiques



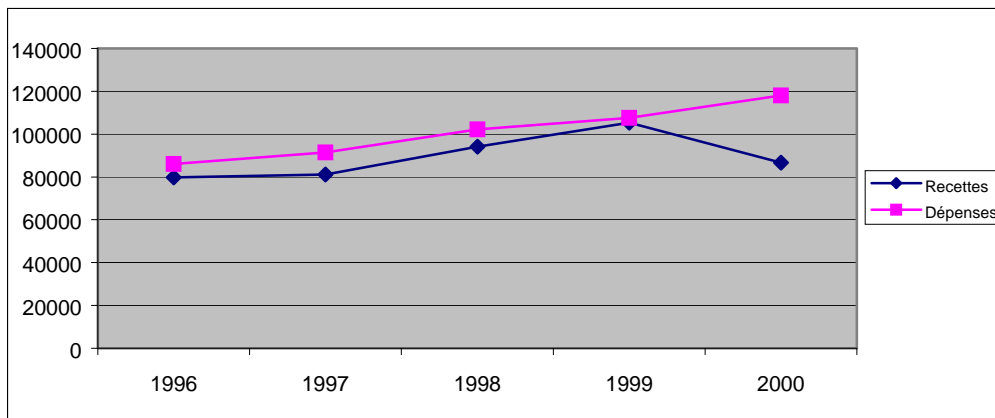
Taux de croissance du PIB avec et sans agriculture



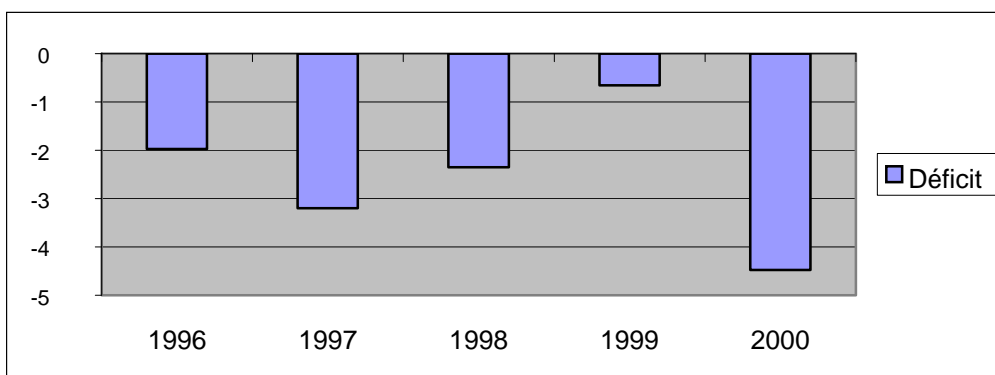
Evolution Déficit Budgétaire



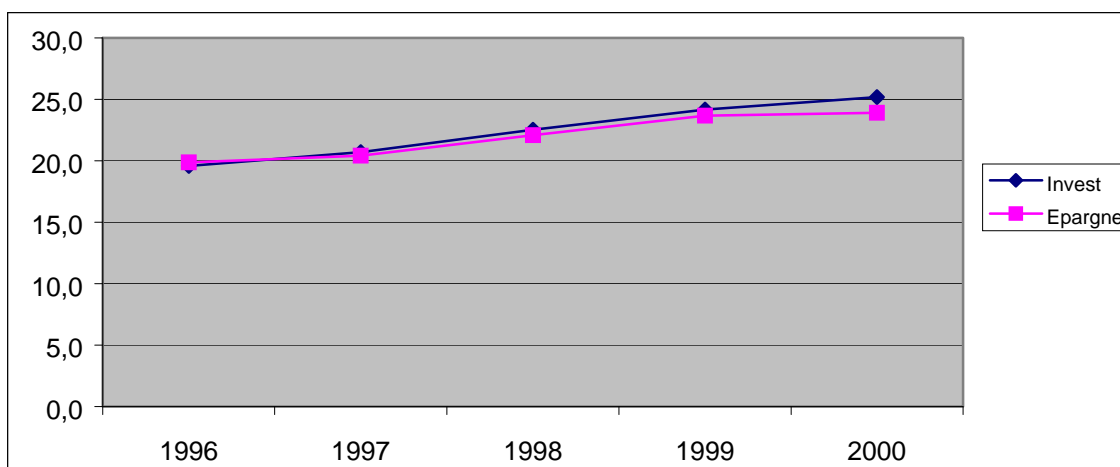
Investissement et Epargne Brute



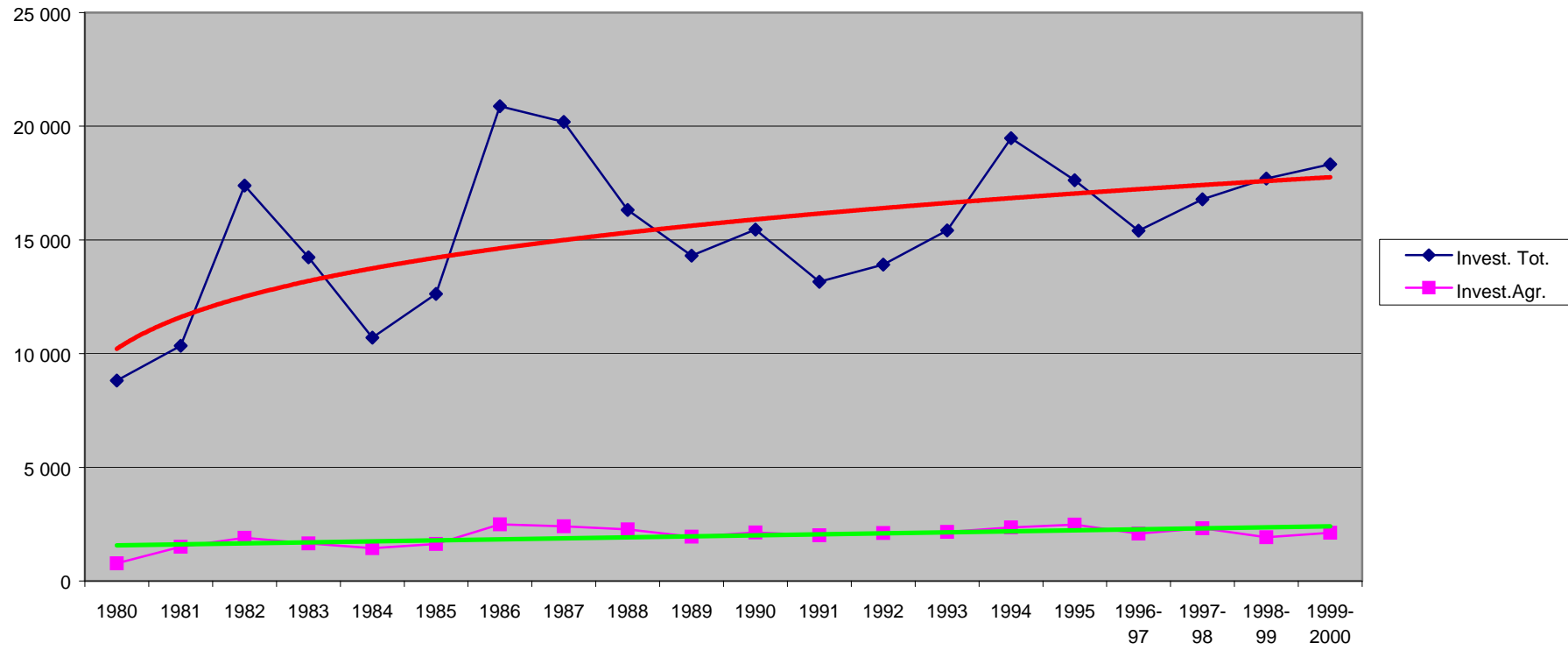
Evolution des taux d'investissement et d'épargne



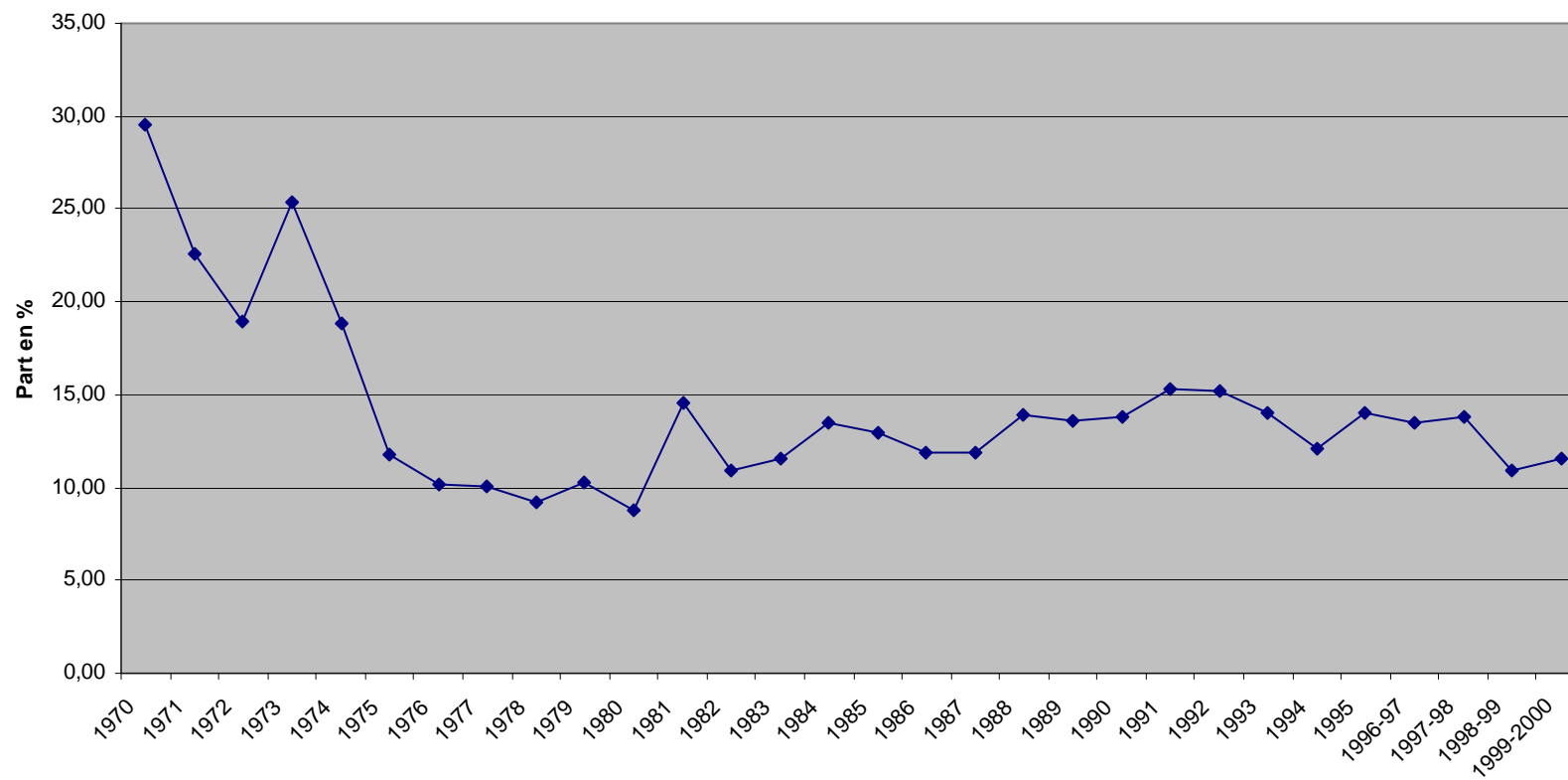
Évolution Balance Commerciale



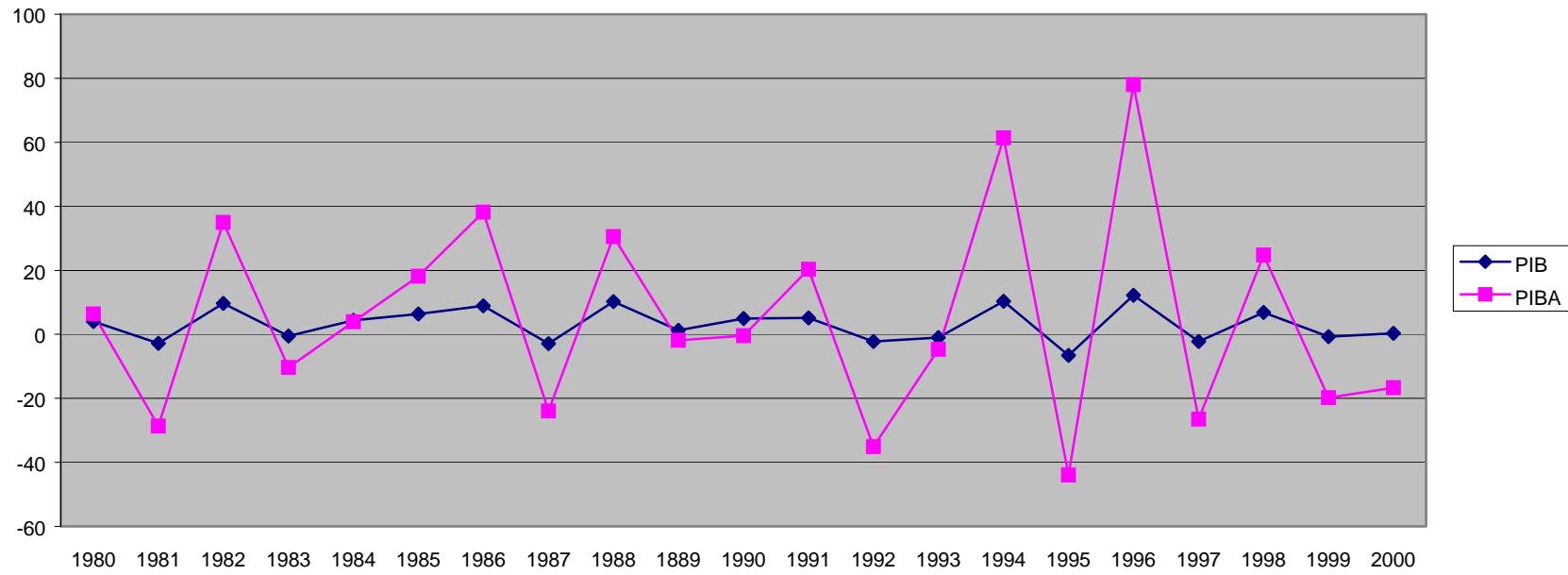
Graphe-1 : Evolution des investissements agricole et total



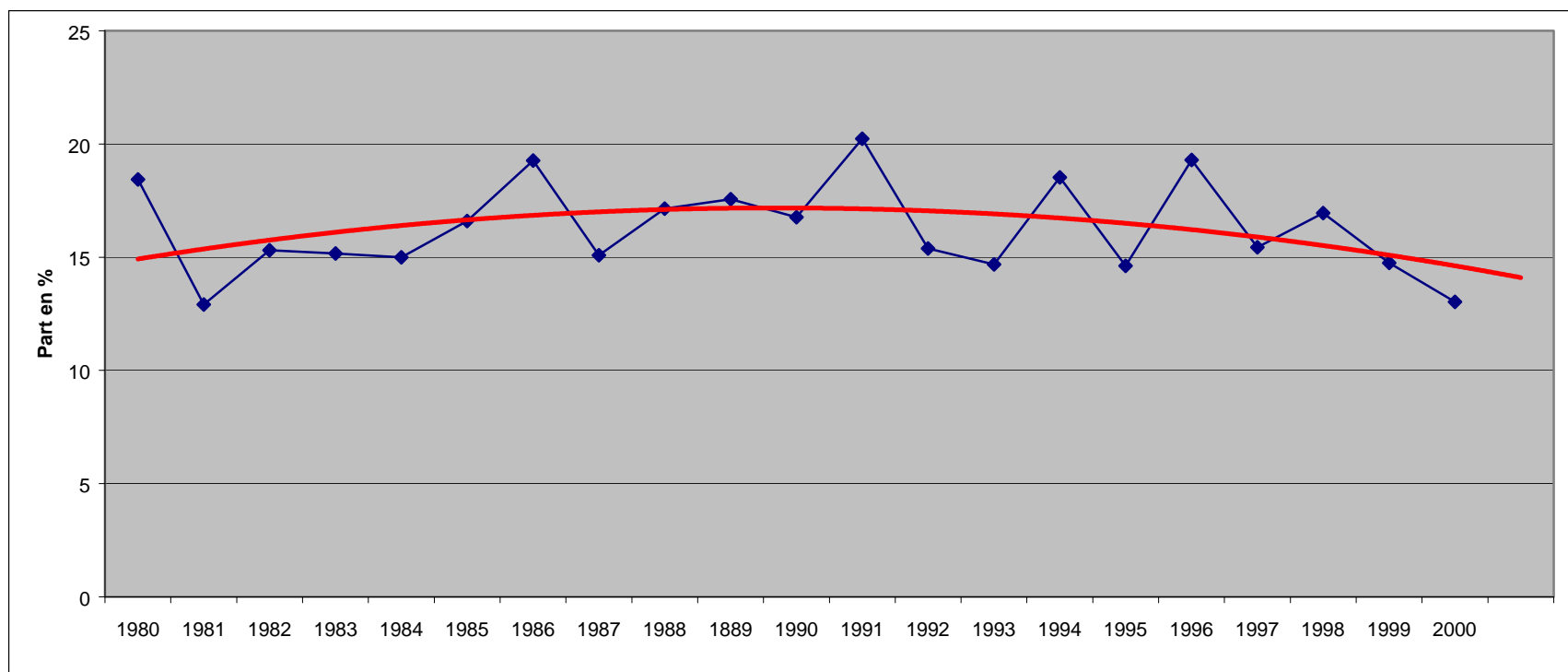
Graphe- 2 : Evolution de la part des investissements publics agricoles dans le total des investissements publics



Graphe-3 : Evolution du taux d'accroissement du PIB agricole et total



Grphe-4 : Evolution de la part du PIB agricole dans le PIB total



Répartition annuelle du budget d'investissement de l'agriculture

en millions de dirhams

	2000*	%	2001	%	2002	%	2003	%	2004	%	Total	%
Grande irrigation	246	23	625	23	774	23	1 038	24	1 340	28	4 022	25
<i>Extension</i>	159	15	321	12	432	13	739	17	1 030	22	2 680	17
<i>Réhabilitation</i>	87	8	304	11	342	10	299	7	310	7	1 342	8
PMH	134	13	492	18	683	20	913	21	941	20	3 163	20
<i>Extension</i>	31	3	241	9	352	10	423	10	459	10	1 506	9
<i>Réhabilitation</i>	103	10	251	9	331	10	490	12	482	10	1 657	10
Service de l'eau	143	14	269	10	263	8	247	6	249	5	1 171	7
Economie d'eau	3	0	2	0	2	0	2	0	2	0	11	0
Remboursement des dettes	0	0	206	7	289	9	459	11	500	11	1 454	9
<i>Incitations à l'investissement</i>	40	4	50	2	50	1	54	1	54	1	248	2
<i>Subvention de programmes</i>	18	2	100	4	100	3	82	2	94	2	394	2
<i>Structures foncières</i>	2	0	13	0	12	0	13	0	16	0	57	0
<i>Projets intégrés</i>	143	14	331	12	436	13	656	15	719	15	2 285	14
<i>Filières de production végétale</i>	98	9	211	8	233	7	215	5	208	4	964	6
<i>Filières de production animale</i>	58	5	110	4	114	3	154	4	163	3	599	4
<i>Promotion de la qualité</i>	23	2	69	2	63	2	62	1	50	1	267	2
<i>Enseignement, recherche, vulgarisation</i>	116	11	192	7	270	8	287	7	352	7	1 216	8
<i>Etablissements et organisation</i>	5	0	8	0	8	0	6	0	7	0	34	0
<i>Communication études</i>	10	1	29	1	26	1	23	1	24	0	112	1
<i>Modernisation de l'administration</i>	17	2	41	1	40	1	40	1	39	1	177	1
Total	1 056	100	2 747	100	3 363	100	4 250	100	4 757	100	16 173	100
Budget annuel en %	7		17		21		26		29		100	

(*) 2^{ème} semestre 2000

1. PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE (PCT)
Projets opérationnels par Grands Programmes (GP)

CODE TITRE DU PROJET	DIVISION	MONTANT \$	OBSERVATIONS
<u>G.P. 2.1. PRODUCTION AGRICOLE ET SYSTEME DE SOUTIEN</u>			
TCP/MOR/8822 "Appui à l'appropriation de techniques d'économie de l'eau à la parcelle dans la zone du Loukkos"	AGL SDA RNER	308 000	Ce projet est définitivement clos. Il a mis au point une méthodologie d'appropriation des Techniques d'irrigation économisatrices d'eau par les producteurs. Le compte-rendu terminal a été Remis au Gouvernement.
TCP/MOR/8823 " Appui à la mise en oeuvre d'un programme de lutte biologique contre la mineuse des feuilles des agrumes"	AGP SNEA RNER	152 000	Ce projet sera clos en 2001. Il a fourni une assistance de qualité en matière de lutte raisonnée contre la mineuse d'agrumes. Le compte-rendu terminal est attendu.
<i>G.P. 2.2 POLITIQUES ET DEVELOPPEMENT ALIMENTAIRES ET AGRICOLES</i>			
TCP/MOR/8821 "Contrôle de la qualité des denrées alimentaires et répression des fraudes dans les marchandises commercialisées"	ESN RNER	75 000	Ce projet est définitivement clos. Il a permis au Gouvernement d'élaborer un projet de charte nationale de la qualité basée sur les nouvelles données internationales et en harmonie avec le Codex Alimentarius et les accords SPS et OTC. Le compte-rendu terminal a été remis au Gouvernement.
<u>G.P. 2.3 DEVELOPPEMENT DES PECHEES</u>			
TCP/MOR/8925 "Appui aux chambres des pêches maritimes"	FIPP RNER	245 000	Les activités d'analyses des résultats des diagnostics ont été remis aux Présidents des chambres et de la Fédération. Des propositions nouvelles pour le fonctionnement et la gestion sont faites et débattues lors d'un atelier national avant correction et adoption.
TCP/RAB/0067 "Regroupement des opérations de INFOSAMAK après son transfert"	FIIU RNER	160 000	Ce nouveau projet à dimension régionale permettra d'aider les Etats membres à remettre à flot les activités du Centre INFOSAMAK, de doter le Siège du Centre de moyens pour redémarrage (formation, assistance technique). Le Gouvernement marocain a déjà fourni les locaux pour le Siège et un coordonnateur.

2. PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE (PCT)
Projets opérationnels par Grands Programmes (GP)

CODE TITRE DU PROJET	DIVISION	MONTANT \$	OBSERVATIONS
<i>G.P. 2.5. CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET PROGRAMMES SPECIAUX</i>			
TCP/MOR/8924 "Appui au programme de développement rural en zone bour"	SDA/AGL/ AGA/AGP/ SDR/ESA/ RNER	355 500	La préparation du guide méthodologique et le montage des éléments du système d'information seront réalisées en 2001 sur la base de l'analyse des contraintes. Tous les travaux d'équipement pour optimiser les ressources en eau disponibles sont terminés. L'évaluation des premiers impacts sont en cours.
TCP/MOR/8926 "Appui au Conseil Général du Développement Agricole (CGDA)"	SDA RNER	144 000	Le premier document n° zéro de l'agriculture marocaine a été réalisé en 2000. Les autorités ont mesuré l'importance du travail que demande la réalisation d'un tel document. En 2001, l'assistance technique s'attellera à affiner les éléments d'organisation et de fonctionnement du Conseil Général.
TCP/MOR/0065 "Préparation d'un programme régional pilote de développement sectoriel et de renforcement de la chambre d'artisanat"	SDA RNER	203 000	Les activités prévues n'ont pas été réalisées malgré l'assistance fournie par la FAO. Le changement des autorités ministérielles et des élus à la tête des chambres ont nécessité le report de plusieurs activités. En 2001, le travail reprendra avec accélération du rythme surtout que la convention UTF/MOR/026/MOR a été signée pour permettre la mise en œuvre immédiate des recommandations attendues du TCP.

3. PROGRAMME A FINANCEMENT EXTRA-BUDGETAIRES
Projets par Grands Programmes (GP)

CODE TITRE DU PROJET	DIVISION	MONTANT \$	OBSERVATIONS
G.P 2.1. PRODUCTION AGRICOLE ET SYSTEME DE SOUTIEN			
UTF/MOR/013/MOR "Assistance technique au projet d'amélioration de la grande irrigation"	AGL RNER	1 285 700	Les dernières activités prévues par cette convention ont été réalisées en 2000, année de clôture normale puisque le prêt de la Banque Mondiale correspondant vient à expiration. Cependant, des activités nouvelles pour 2001 ont été demandées sur les reliquats disponibles dans le budget.
GCP/MOR/012/ITA "Restauration des périmètres d'irrigation par épandage des eaux de crue (Phase II)"	AGL RNER	3 500 000	Les travaux de réalisation du barrage d'écrêtement ont bien démarré en 2000 et ont atteint plus de 70% . Le barrage sera finalisé début 2001.
GCP/REM/059/IFD "RADISCON"	AGA RNER		Aucune activité nouvelle n'a été enregistrée au Maroc dans le cadre de ce projet.
G.P 2.3 DEVELOPPEMENT DES PECHES			
UTF/MOR/017/MOR "Assistance technique au programme de modernisation et de développement du secteur des pêches maritimes"	FI RNER	1 550 000	Ce projet répond à la demande. Le plan de travail 2000 n'a été que partiellement réalisée en raison du report de certaines missions et la non-disponibilité de certains spécialistes. Le Plan de travail 2001 sera ajusté en conséquence.
GCP/REM/057/SPA "Conseil, assistance technique et création de réseaux de coopération pour faciliter la coordination en appui de l'aménagement des pêches dans la méditerranée occidentale et centrale".	TCOC	5 000 000	Les apports de ce projet continuent à renforcer les programmes de formation, d'équipements et le financement de recherches en Méditerranée, du Centre de Nador.
GCP/RAF/315/NOR "Evaluation des stocks de petits pélagiques au large du Nord Ouest de l'Afrique"	FI RAF	870 000	Ce projet est définitivement clos et le rapport terminal a été remis au Gouvernement.
GCP/INT/730/NOR "Coopération internationale avec le programme Nansen: aménagement des pêches et environnement marin"	FIR	501 991	Le Maroc a participé en 2000 aux campagnes du Navire de Recherche pour l'estimation scientifique de la ressource halieutique et l'environnement marin en compagnie de scientifiques d'autres pays de la zone maritime atlantique.

4. PROGRAMME A FINANCEMENT EXTRA-BUDGETAIRES
Projets par Grands Programmes (GP)

CODE TITRE DU PROJET	DIVISION	MONTANT	OBSERVATIONS
G.P 2.4 FORESTERIE			
MOR/93/010 "Projet pilote d'aménagement des bassins versants -(SAT.2) approche participative"	FO RNER	751 000 (2 647 072)	Le dossier de modélisation préparé par l'Université de l'Arizona a été remis aux autorités marocaines chargées du projet. Des compléments restent à réaliser en 2001. Une autre assistance est programmée pour les aspects de financements des petits projets en zone de montagnes.
GCP/ MOR/021/CHZ "Chasse pilote"	RNE	100 000	Une mission d'évaluation de l'état du premier enclos a été réalisée en 2000 et a confirmé la qualité du travail réalisé. Le Gouvernement tchèque n'a pas, à ce jour, signifié son intention de financer une deuxième phase pour cette activité.
GCP/MOR/016/ITA "Projet de gestion des ressources naturelles dans la Province de Taza"	AGP SDR RNER	2 940 580	L'année 2000 a intensifié la mise en œuvre et l'élargissement des activités de gestion des ressources naturelles ainsi que la multiplication des activités génératrices de revenus pour alléger la pression sur la ressource. Un inventaire de sites pour élargir les activités a été fait et sera présenté à la réunion tripartite prévue en avril 2001.
GCP/REM/056/FRA "Projet régional de coopération internationale dans le domaine de l'information sur les incendies de forêts et leur prévention en région méditerranéenne".	FO RNER	300 625	Ce projet régional est définitivement clos.
GCP/INT/649/ITA "Appui à la conservation, à la gestion et au développement durable en faveur de certains pays méditerranéens"	SDR/FOP LEG/TCI RNER	-	Aucune activité n'a été enregistrée au Maroc dans le cadre de ce projet durant l'année 2000. Ce projet ne figurera plus dans notre programme, sauf activité nouvelle annoncée par les services concernés du Siège.

5. PROGRAMME A FINANCEMENT EXTRA-BUDGETAIRES
Projets par Grands Programmes (GP)

CODE TITRE DU PROJET	DIVISION	MONTANT	OBSERVATIONS
<i>G.P 2.5 CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET PROGRAMMES SPECIAUX</i>			
UTF/MOR/014/MOR "Projet de soutien au développement agricole (PSDA)"	SDA RNER	312 600	En 2000, le projet a réalisé une synthèse visuelle (vidéo) sur la vision du développement rural par les femmes rurales de plusieurs régions du Maroc. La convention sera reconduite en 2001 pour des activités nouvelles sur la base du budget encore disponible.
UTF/MOR/019/MOR "Programme de gestion des ressources en eau (PGRE)"	AGL TCDM RNER	319 800	Un dossier sur les formations spécialisées du personnel de la Direction Générale de l'Hydraulique a été finalisé en 2000. Sa mise en œuvre sera réalisée en 2001. Les travaux sur la formule de gestion d'une agence de bassin ont bien avancé et continueront en 2001.
UTF/MOR/020/MOR "Mise à niveau du secteur coopératif agricole"	SDAR RNER	230 000	L'assistance technique en matière juridique a fourni au Gouvernement les projets de textes du secteur coopératif et les apports pour la mise à niveau de la gestion des coopératives ont été bien accueillis. Un programme de formation intensif a été réalisé en 2000 pour améliorer les capacités d'encadrement de l'ODCO et sa restructuration.
UTF/MOR/023/MOR "Assistance technique au programme de développement de l'alimentation de l'eau potable rural et de l'assainissement (ONEP)"	AGL SDA RNER	430 000	L'assistance technique en 2000 a été concentrée sur la fabrication des outils de communication sur l'eau potable en milieu rural. Une assistance plus élargie et renforcée a entamé un travail sur les modes de gestion de l'assainissement par l'ONEP.
UTF/MOR/026/MOR "Mise en œuvre du programme régional pilote de développement sectoriel et de renforcement de la chambre d'artisanat"	SDA RNER	606 000	Cette convention d'assistance a été signée en décembre 2000. Elle est destinée à mettre en œuvre les résultats des investigations que doit réaliser le projet TCP/MOR/0065 en faveur de la mise à niveau des chambres d'artisanat et de leur fédération.
MOR/97/004 "Protection de l'environnement et énergies de substitution(SAT 2)"	SDA SDR RNER	65 000	L'assistance de la FAO continue pour finaliser la banque de données à entrer dans le système d'information général en matière de protection de l'environnement et développement rural durable.
<i>G.P. 3.2 - APPUI A L'INVESTISSEMENT</i>			
TEMP/INT/986/ITA "Etude de faisabilité des nouveaux abattoirs de Marrakech"	TCD SDA TCO	55 000	La première version du dossier de faisabilité réalisé avec l'assistance de la FAO a été remis au Gouvernement marocain et aux autorités italiennes pour décision. La FAO pourrait être appelée pour la mise en œuvre d'une composante d'assistance technique.

Projets en pipeline répartis par Grands Programmes et par source potentielle de financement

GRAND PROGRAMME	N°	REQUETES	2002	2003	2004	2005	2006	2007	TOTAL
GRAND PROGRAMME 2.1 : PRODUCTION AGRICOLE ET SYSTEMES DE SOUTIEN									
	1	Requête TCP « Appui au développement d'une stratégie de lutte contre la maladie des feuilles jaunes en cuillère de la tomate (TYLCV) et son vecteur : la mouche blanche Bemisia tabaci Gennadius (Homoptera, Aleyrodidae) au Maroc » DERD et DPVCTRF	149 600	224 400					374 000
	2	Requête TCP « Stratégie nationale de lutte contre la tuberculose bovine » DE	100 000	150 000					250 000
	3	Requête TCP "Evaluation des politiques de l'irrigation sur le développement agricole au Maroc	120 000	180 000					300 000
	4	Requête TCP « Réutilisation localisée des eaux usées » AGR		152 000	228 000				380 000
	5	Requête TCP « Production et certification de plants » DPVCTRF		120 000	180 000				300 000
	6	Requête TCP « Réhabilitation des chaînes de conditionnement des semences » INRA			42 800	64 200			107 000
	7	Requête TCP « Amélioration de la productivité des caprins en zone de montagnes » DE			160 000	240 000			400 000
	8	Requête UTF « Recherche de stratégie de lutte contre le flétrissement des tiges de la luzerne » DPVCTRF		60 000	100 000	100 000			260 000
GRAND PROGRAMME 2.2 : POLITIQUES ET DEVELOPPEMENT ALIMENTAIRES AGRICOLES									
	9	Requête TCP « Création d'une agence centrale pour le contrôle alimentaire » DPVCTRF	68 000	102 000					170 000
	10	Requête TCP « Analyse des données du recensement Général de l'Agriculture » DPAE	120 000	180 000					300 000
	11	Requête TCP « Normalisation des fruits et légumes pour le marché intérieur marocain » DPV		120 000	180 000				300 000
	12	Requête TCP « Etude sur l'Agriculture Biologique » DPV		120 000	180 000				300 000
	13	Requête TCP « Renforcement et mise en opération du REDOCAM » DPAE			60 000	90 000			150 000
	14	Requête UTF « Système de suivi et d'évaluation de développement agricole (SSEDA) » DPAE		120 000	130 000				250 000
GRAND PROGRAMME 2.4 : FORESTERIE									
	15	Requête TCP "Etablissement d'un réseau pilote de surveillance de la santé des forêts au Maroc	160 000	239 000					399 000
	16	Requête TCP "Aménagement des bassins versants au Maroc"			140 000	210 000			350 000
	17	Requête GCP "Etablissement d'une chasse pilote au Maroc"	50 000	100 000	100 000	50 000			300 000
	18	Requête UTF " Appui à la mise en œuvre du Plan Forestier National	61 000	61 000	61 000	61 000	61 000		305 000
GRAND PROGRAMME 2.5 : CONTRIBUTIONS									

AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET PROGRAMMES SPECIAUX								
19	Requête TCP « Formation des formateurs sur l'analyse socio-économique selon le genre » DERD	100 000	150 000					250 000
20	Requête TCP « Appui à la formulation d'un programme de formation par apprentissage dans le secteur agricole » DERD	100 000	150 000					250 000
21	Requête TCP « Assistance à l'installation des jeunes en agriculture » DERD		120 000	180 000				300 000
22	Requête TCP " Investigation sur les produits pesticides périmés: conditionnement, collecte et stockage selon les normes internationales		140 000	210 000				350 000
23	Requête TCP « Assistance à la modernisation de l'administration et gestion des ressources humaines du Ministère de l'Agriculture du développement Rural et des eaux et Forêts » DRH		98 000	147 000				245 000
24	Requête TCP « Mise en place d'un centre satellite de systèmes experts dans le domaine agricole » INRA			68 000	102 000			170 000
25	Requête TCP « Appui par expertise et formation aux projets de développement rural » DERD			104 000	156 000			260 000
26	Requête GCP «Assistance à la mise en place d'un programme de formation en géomatique appliquée » IAV Hassan II	200 000	200 000	200 000	200 000			600 000
27	Requête UTF « Assistance et appui technique pour la mise à niveau des Chambres d'Agriculture » DEPAAP	100 000	200 000	200 000	200 000	200 000	100 000	800 000
28	Requête UTF « Lutte contre les oiseaux nuisibles » DPVCTRF		160 000	160 000	160 000			480 000
29	Requête UTF « Amélioration des techniques d'application des pesticides au Maroc » DPVCTRF		130 000	148 000				278 000
30	Requête UTF « Durabilité du Centre aridoculture : intégration de la recherche dans le tissu économique et social régional » INRA			800 000	800 000	800 000	800 000	3 200 000
GRAND PROGRAMME 3.1 : ASSISTANCE AUX POLITIQUES								
31	Requête TCP « Appui à l'établissement d'une stratégie pour le développement des petites et moyennes entreprises agricoles (PMEA) » DPAE	120 000	180 000					300 000
TOTAL PROGRAMME EN PIPELINE		1 148 600	3 356 400	3 778 800	2 433 200	1 061 000	900 000	12 678 000

(*) Les projets TCP sont classés par ordre de priorité décroissante

(**) Le budget total de ce projet est de \$EU 3.800.000, dont seulement \$EU 3.200.000 est programmé sur la période 2000 – 2007